



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PREFECTURE DE LA HAUTE MARNE

Bureau de l'environnement, installations classées et
enquêtes publiques



**PRÉFET
DES VOSGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PREFECTURE DES VOSGES

Service de l'Animation des Politiques Publiques
Bureau de l'environnement

ARRÊTÉ INTER-PREFECTORAL DU 11 janvier 2021

portant institution de servitudes d'utilité publique dite de « sur-inondation » pour des travaux de protection contre les inondations prévus sur le bassin de la Meuse-amont dans les départements des Vosges et de la Haute-Marne au bénéfice de l'établissement public d'aménagement de la Meuse et ses affluents (EPAMA – EPTB Meuse)

Le Préfet de la Haute-Marne,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Le Préfet des Vosges
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- Vu le code de l'environnement et notamment les articles L 211-2 et R 211-96 à 211-106 ;
- Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment les articles L 311-1 et suivants ;
- Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 230-1 et suivants ;
- Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment l'article L 151-36 ;
- Vu le décret du Président de la République du 28 octobre 2020 portant nomination de Monsieur Yves SEGUY en qualité de préfet des Vosges ;
- Vu le décret du Président de la République du 3 septembre 2020 portant nomination de Monsieur Joseph ZIMET en qualité de préfet de la Haute-Marne ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
- Vu le décret n° 2015-526 du 12 mai 2015 relatif aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sûreté des ouvrages hydrauliques ;
- Vu le décret n° 2019-8895 du 28 août 2019 portant diverses dispositions d'adaptation des règles relatives aux ouvrages de prévention des inondations ;

- Vu l'arrêté ministériel du 17 mars 2017 précisant les modalités de détermination de la hauteur et du volume des barrages et ouvrages assimilés aux fins du classement de ces ouvrages en application de l'article R 214-112 du Code de l'environnement ;
- Vu l'arrêté ministériel modifié du 7 avril 2017 précisant le plan de l'étude de dangers des systèmes d'endiguement et des autres ouvrages conçus ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions ;
- Vu le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux des districts « Rhin » et « Meuse » approuvé le 30 novembre 2015 ;
- Vu le dossier de demande de déclaration d'intérêt général comprenant une demande d'autorisation environnementale, présenté par l'EPAMA – EPTB Meuse, le 25 octobre 2018, au titre du 1° de l'article L 181-1 du Code de l'environnement, enregistré sous le n° 88-2018-00221, relatif à la réalisation du projet HEBMA sur le département des Vosges et de la Haute-Marne ;
- Vu l'accusé de réception du dossier complet de demande de déclaration d'intérêt général comprenant une demande d'autorisation environnementale délivré par la direction départementale des territoires des Vosges le 22 février 2019, par délégation du préfet des Vosges et les compléments apportés à ce dossier ;
- Vu l'arrêté inter-préfectoral du 16 juin 2020 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique unique d'une durée de 36 jours du 6 juillet 2020 à 10 heures au 10 août 2020 à 12 heures, sur le territoire des communes d'Audeloncourt, de Bourg-Sainte-Marie, de Breuvannes- en-Bassigny, de Doncourt-sur-Meuse, d'Hâcourt, de Levécourt et de Soulaucourt-sur-Mouzon sises dans le département de la Haute-Marne et de Barville, d'Harchéchamp, de Moncel-sur-Vair, de Neufchâteau, de Pompierre, de Rebeuville et de Vrecourt sises dans le département des Vosges en application des articles L 123-1 et suivants du code de l'environnement ayant notamment pour objet l'institution de Servitudes d'Utilité Publique ;
- Vu le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête en date du 8 septembre 2020 ayant fait l'objet de précisions et de compléments respectivement les 24 septembre et 12 octobre 2020 ;
- Vu la délibération n° 20-22 du Comité syndical de l'EPAMA - EPTB Meuse dans sa séance du 24 septembre 2020 portant déclaration de projet et confirmant l'intérêt général des projets d'aménagements hydrauliques et environnementaux portés par l'EPAMA - EPTB Meuse, en application de l'article L 126-1 du Code de l'environnement ;
- Vu les avis des conseils communautaires et municipaux consultés ;
- Vu l'avis des Commissions départementales des risques naturels majeurs du 7 juin 2019 pour les Vosges et du 6 juin 2019 pour la Haute-Marne ;
- Vu le rapport rédigé par la direction départementale des territoires des Vosges du 15 septembre 2020 et celui rédigé par la direction départementale des territoires de la Haute-Marne du 15 septembre 2020 ;

- Vu les avis favorables des conseils départementaux de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques du 6 octobre 2020 pour les Vosges et du 8 octobre 2020 pour la Haute-Marne ;
- Vu l'arrêté inter-préfectoral du 27 octobre 2020 portant déclaration d'intérêt général, autorisation environnementale et dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées au bénéfice de l'EPAMA - EPTB Meuse concernant le projet d'aménagements hydrauliques et environnementaux du bassin de la Meuse amont, dit HEBMA ;
- Vu l'arrêté inter-préfectoral du 7 janvier 2021 déclarant d'utilité publique les aménagements hydrauliques et leurs mesures compensatoires prévus sur le bassin de la Meuse-amont dans les départements des Vosges et de la Haute-Marne ;

CONSIDÉRANT que les travaux d'aménagements hydrauliques et environnementaux répondent à des raisons impératives d'intérêt public majeur en ce qu'ils visent à protéger les secteurs urbanisés contre les crues et à améliorer et restaurer la qualité écologique des cours d'eau du bassin de la Meuse-amont ;

CONSIDERANT la nécessité d'instaurer des Servitudes d'Utilité Publique de «sur-inondation» prévues à l'article L 211-12 du Code de l'environnement en vue de :

- Créer trois zones de sur-stockage des eaux respectivement sur la Meuse et sur le Mouzon, en amont du bassin, pour retenir de manière temporaire les eaux de crues et/ou de ruissellement par des aménagements permettant d'accroître artificiellement leur capacité de stockage,
- Réaliser des aménagements de protection localisée (risberme) sur cinq secteurs aux abords de la Meuse et du Mouzon pour une réduction ponctuelle de la vulnérabilité aux crues et aux ruissellements.

Sur proposition des secrétaires généraux des préfectures des Vosges et de la Haute-Marne,

Arrêtent :

ARTICLE 1^{er} ; OBJET :

Est institué, au profit de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents (EPAMA – EPTB Meuse) dont le siège se trouve 26 avenue Jean Jaurès 08 000 CHARLEVILLE-MEZIERES la servitude d'utilité publique liée à la création de zones de rétention temporaire des eaux de crues par des aménagements permettant leur stockage afin de réduire les crues de la Meuse et du Mouzon à l'aval et de contribuer ainsi à la protection des zones habitées à l'aval des ouvrages.

Le plan de situation des aménagements figure en annexe I de cet arrêté inter-préfectoral.

ARTICLE 2 ; PERIMETRE DE LA ZONE SOUMISE A SERVITUDE :

La servitude s'applique sur le périmètre fixé à l'issue des études hydrauliques et hydrologiques réalisées sous maîtrise d'ouvrage de l'EPAMA – EPTB Meuse. Ce périmètre, les parcelles qu'il comprend et les propriétaires concernés figurent aux annexes 2 et 3 du présent arrêté inter-préfectoral.

Cette servitude englobe les secteurs submergés en amont des ouvrages des zones de sur-stockage et des protections localisées.

ARTICLE 3 ; TRAVAUX PREALABLES A L'EXERCICE DE LA SERVITUDE :

Les servitudes d'utilité publique sont instituées dès la signature du présent arrêté inter-préfectoral.

Les préfets des Vosges et de la Haute-Marne prendront un arrêté inter-préfectoral pour constater l'achèvement des travaux et autoriser la mise en œuvre des servitudes.

La durée prévisionnelle des travaux est de deux ans environ. Le début des travaux est prévu en été 2021 .

ARTICLE 4 ; DEFINITION DE LA SERVITUDE APPLICABLE AUX PARCELLES :

La présente servitude applicable aux parcelles est une servitude de sur-inondation liée au caractère de « zone de rétention temporaire des eaux de crues ou de ruissellement ».

Dans les zones de sur-inondation, les propriétaires et les exploitants doivent s'abstenir de tout acte de nature à nuire au bon fonctionnement, à l'entretien et à la conservation des ouvrages destinés à permettre l'inondation des zones.

Dans le périmètre de la Servitude d'Utilité Publique, seront interdits :

- Pour l'ensemble des aménagements, zones de sur-stockage et protections localisées :
 - les constructions nouvelles y compris les serres agricoles, les bâtiments agricoles, les abris de jardin ;- l'installation de toute infrastructure permettant de pratiquer une nouvelle activité sportive ou ludique, ou permettant le camping, le caravanning ou le stationnement de mobil-home ;
 - les boisements et la plantation de pépinières ;
 - les installations, les occupations et utilisations du sol susceptibles de nuire à l'étalement ou à l'écoulement des eaux de crues, à l'intégrité ou au bon fonctionnement de l'ouvrage des zones de sur-stockage ainsi qu'à son entretien ;
 - le stockage de produits conditionnés ou mis en tas sur la zone (meubles, balles de foin et de paille, tas de fumier, silo à maïs) ;
 - les travaux de terrassement, d'excavation ou de dessouchage ayant pour effet d'affouiller les berges naturelles, de mettre en danger la stabilité des talus ou de faire obstacle au libre écoulement des eaux ;
 - le stockage d'hydrocarbures, huiles, graisses ou tout produit polluant ;

- les remblais, sauf s'ils sont directement liés aux travaux de construction et d'entretien de la digue ;
 - les affouillements de plus de 1 m de profondeur par rapport au terrain naturel, dans une bande de 20 m calculée à compter du pied de talus de la digue construite ;
 - le stationnement et le garage mort de tout véhicule.
- Uniquement pour les décaissements de Harchéchamp, Moncel-sur-Vair, Pompierre et Vrécourt :
- le retournement des sols.

Dans le périmètre de la Servitude d'Utilité Publique, seront soumis à déclaration préalable les installations ou ouvrages à caractère technique nécessaires au fonctionnement des services publics ou d'intérêt collectif et non destinés à l'accueil des personnes (voirie, réseaux divers, transport collectif, etc.) qui, en raison de leur nature, de leur importance ou leur localisation, sont susceptibles de faire obstacle à l'écoulement des eaux et n'entrent pas dans le champ d'application des autorisations ou déclarations instituées par le Code de l'urbanisme.

Toute personne souhaitant réaliser des travaux ou ouvrages soumis à déclaration par un arrêté préfectoral instituant des Servitudes d'Utilité Publique en application de l'article L 211-12 et n'entrant pas dans le champ d'application des autorisations ou déclarations instituées par le Code de l'urbanisme remplit une déclaration qui indique :

- 1 – Ses nom et adresse ;
- 2 – L'emplacement sur lequel l'installation, l'ouvrage, les travaux ou l'activité doivent être réalisés ;
- 3 – La nature, la consistance, le volume et l'objet de l'ouvrage, de l'installation, des travaux ou de l'activité envisagés ;
- 4 – Un document justifiant la compatibilité du projet avec la Servitude d'Utilité Publique ;
- 5 – Les éléments graphiques, plans ou cartes utiles à la compréhension des pièces du dossier, notamment de celles mentionnées aux 3 et 4.

La déclaration est adressée par pli recommandé avec accusé de réception au maire de la commune dans laquelle les travaux ou ouvrages sont envisagés. Le maire transmet sans délai un exemplaire de la déclaration au préfet et, le cas échéant, au président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent.

Le préfet dispose d'un délai de 2 mois à compter de la réception de la déclaration en préfecture pour s'opposer à l'exécution des travaux ou prescrire les adaptations ou modifications nécessaires. Le préfet transmet un exemplaire de la déclaration pour avis au bénéficiaire de la servitude. La réalisation de ces ouvrages ne peut commencer avant l'expiration de ce délai.

Pour les travaux et ouvrages soumis à une autorisation ou une déclaration instituée par le Code de l'urbanisme et qui sont susceptibles, en raison de leur nature, leur importance ou leur localisation, de faire obstacle à l'écoulement des eaux, l'autorité compétente pour statuer en matière d'urbanisme recueille l'accord du préfet qui dispose d'un délai de 2 mois à compter de la réception de la déclaration ou de la demande d'autorisation pour

s'opposer à l'exécution des travaux ou prescrire les modifications nécessaires Les travaux ne peuvent commencer avant l'expiration de ce délai.

ARTICLE 5 ; MODALITES D'ENTRETIEN DES OUVRAGES :

Concernant les zones de sur-stockage, le bénéficiaire assurera à ses frais, après chaque crue, la réalisation de visites de vérification des ouvrages et l'enlèvement des embâcles si nécessaire, soit par ses propres moyens, soit en faisant appel à un prestataire qualifié pour ce type d'opérations.

ARTICLE 6 ; POLICE DE LA SERVITUDE :

Le bénéficiaire de la servitude est fondé, après mise en demeure non suivie d'effet, à faire disparaître, aux frais du contrevenant, toute modification, installation et objet de toute taille et de toute nature qui s'avérerait contraire à l'exercice normal de la servitude.

Si l'urgence le justifie, en période de risque de crue avéré - notamment en cas de bulletin d'alerte - ou pour tout autre situation, l'enlèvement des véhicules ou gros encombrants susceptibles de créer des désordres pourra être réalisé d'office sans mise en demeure et aux frais et risques de leur propriétaire.

ARTICLE 7 ; INCIDENCES FINANCIERES – INDEMNISATION DES PROPRIETAIRES :

L'instauration des servitudes « sur-inondation », mentionnées à l'article 1 ouvre droit à indemnité pour les propriétaires de terrains des zones grevées lorsqu'elles créent un préjudice matériel, direct et certain. Ces indemnités sont à la charge de l'EPAMA – EPTB Meuse qui a demandé l'institution des servitudes. Elles sont fixées, à défaut d'accord amiable, par le juge de l'expropriation compétent dans le département concerné.

Si, dans le délai de 3 mois à partir de la notification aux propriétaires prévue à l'article R 211-100, aucun accord n'a pu s'établir sur le montant des indemnités consécutives à l'application des servitudes, le juge de l'expropriation peut être saisi dans les conditions prévues par le livre III du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Pour une période de dix ans à compter de la date de publication de l'arrêté préfectoral constatant l'achèvement des travaux mentionnés à l'article 2, le propriétaire d'une parcelle de terrain grevée par une de ces servitudes peut en requérir l'acquisition partielle ou totale par l'EPAMA – EPTB Meuse qui a demandé l'institution de la servitude.

Ce droit de délaissement s'exerce dans les conditions prévues aux articles L 230-1 et suivants du Code de l'urbanisme. Le propriétaire peut, dans le même temps, requérir l'acquisition partielle ou totale d'autres parcelles de terrain si l'existence de la servitude compromet leur exploitation ou leur usage dans des conditions similaires à celles existant avant l'institution de la servitude.

ARTICLE 8 ; INCIDENCES FINANCIERES – INDEMNISATION DES EXPLOITANTS AGRICOLES ET AUTRES :

Les dommages matériels touchant les récoltes, les cultures, le cheptel mort ou vif causés par une sur-inondation liée à une rétention temporaire des eaux dans les zones grevées des servitudes instituées à l'article 1 ouvrent droit à indemnité pour les occupants.

Ces dommages seront indemnisés sur la base d'un protocole d'accord signé le 1^{er} février 2019 entre l'EPAMA – EPTB Meuse et les Chambres d'agriculture des départements des Vosges et de la Haute-Marne. Elles seront fixées à défaut d'accord amiable par le juge de l'expropriation compétent dans le département concerné.

Toutefois, les personnes physiques ou morales qui auront contribué par leur fait ou par leur négligence à la réalisation des dommages sont exclus du bénéfice de l'indemnisation dans la proportion où lesdits dommages peuvent leur être imputables.

Ces indemnités sont à la charge de l'EPAMA – EPTB Meuse qui a demandé l'institution des servitudes grevant la zone.

ARTICLE 9 ; FRAIS D'ETABLISSEMENT DES SERITUDES :

Les frais d'établissement des servitudes, leur publication dans les journaux et les indemnités, sont à la charge du bénéficiaire de la servitude, soit l'EPAMA – EPTB Meuse.

ARTICLE 10 ; PUBLICITE :

L'arrêté est notifié aux maires des communes concernées et à l'EPAMA – EPTB Meuse. Ce dernier notifie à chaque propriétaire intéressé, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, le présent arrêté avec l'état parcellaire et l'extrait du plan parcellaire le concernant. Au cas où la résidence du propriétaire est inconnue, la notification de l'acte est faite au maire de la commune sur le territoire de laquelle se trouve la propriété.

L'arrêté inter-préfectoral sera affiché dans les mairies concernées pendant une durée d'au moins un an. Il fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs (RAA) de l'État dans les départements des Vosges et de la Haute-Marne, ainsi que d'une mention dans deux journaux locaux diffusés dans chacun de ces deux départements.

ARTICLE 11 ; RECOURS :

La présente décision en tant qu'elle autorise les travaux au titre de la loi sur l'eau peut être déférée devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne pour le département de la Haute-Marne ou de Nancy pour le département des Vosges dans les 2 mois suivant la date de notification aux propriétaires.

La présente décision en tant qu'elle autorise les travaux au titre de la loi sur l'eau, peut faire l'objet, dans un délai d'un an à compter de sa publication ou de son affichage, d'un recours contentieux par les tiers auprès du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne pour le département de la Haute-Marne ou de Nancy pour le département des Vosges.

ARTICLE 12 ; EXECUTION :

Les secrétaires généraux des préfectures des Vosges et de la Haute-Marne, le président de l'EPAMA - EPTB Meuse, le directeur départemental des territoires des Vosges, le directeur départemental de la Haute-Marne et les maires de Audeloncourt, Barville, Bourg-Sainte-Marie, Soulaucourt-sur-Mouzon, Breuvannes-en-Bassigny, Clefmont, Doncourt-sur-Meuse, Hacourt, pour le département de la Haute-Marne et des communes de Moncel-sur-Vair, Neufchâteau, Pompierre, Vrecourt, pour le département des Vosges, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'EPAMA – EPTB Meuse qui se chargera de le notifier aux différents propriétaires concernés par les Servitudes d'Utilité Publique.

Fait à Épinal, le 11 janvier 2021

Fait à Chaumont, le 11 janvier 2021

Le préfet des Vosges

Le préfet de la Haute-Marne

SIGNE

SIGNE

Yves SEGUY

Joseph ZIMET

Voies et délais de recours :

Le présent arrêté peut être contesté, dans un délai de deux mois après les mesures de publication :

- recours gracieux :

Ce recours est introduit auprès du préfet des Vosges, Service de l'animation des politiques publiques, bureau de l'environnement – Place Foch 88026 EPINAL Cedex et auprès du préfet de la Haute-Marne, Bureau de l'environnement, installations classées et enquêtes publiques, 89 rue victoire de la Marne 52011 CHAUMONT Cedex

- recours hiérarchique :

Ce recours est introduit auprès du ministre de l'Intérieur – Direction générale des collectivités locales – Bureau des services publics locaux – Place Beauvau, 75800 Paris Cedex 8.

- recours contentieux :

Il doit être formé dans le délai de 2 mois à compter de la publication (ou du rejet d'un recours gracieux ou hiérarchique, ou en cas de non-réponse à l'un ou l'autre de ces recours au terme de deux mois) auprès du président du tribunal administratif de NANCY ou au tribunal administratif de CHALONS EN CHAMPAGNE

Le Tribunal administratif peut être saisi par un recours déposé via l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

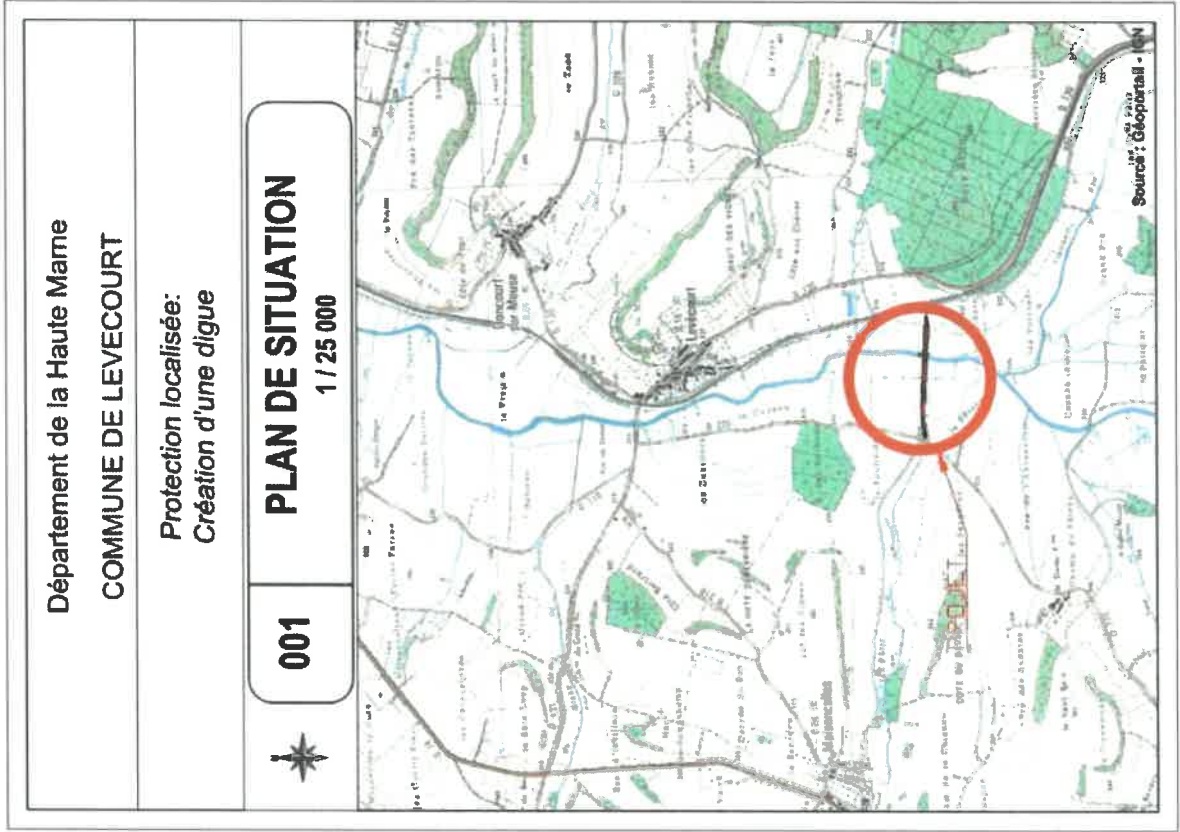
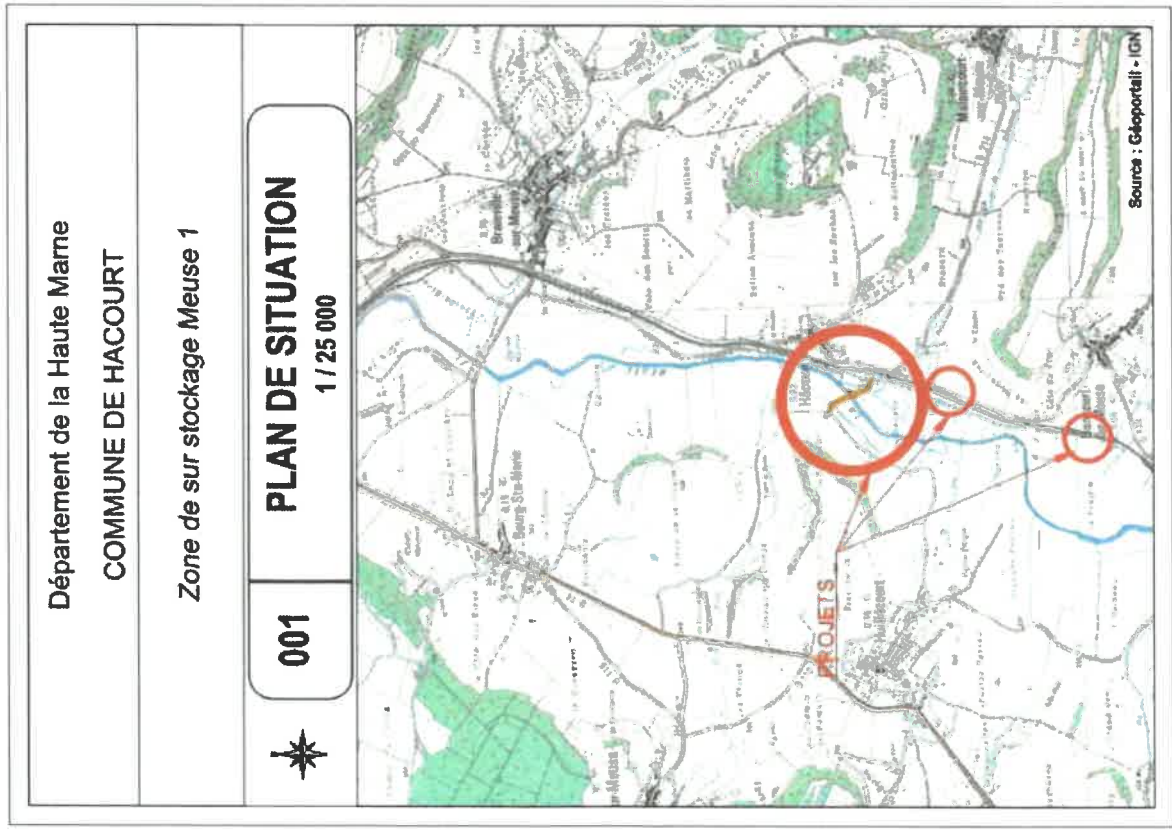
PIECES ANNEXES A L'ARRETE INTER-PREFECTORAL du

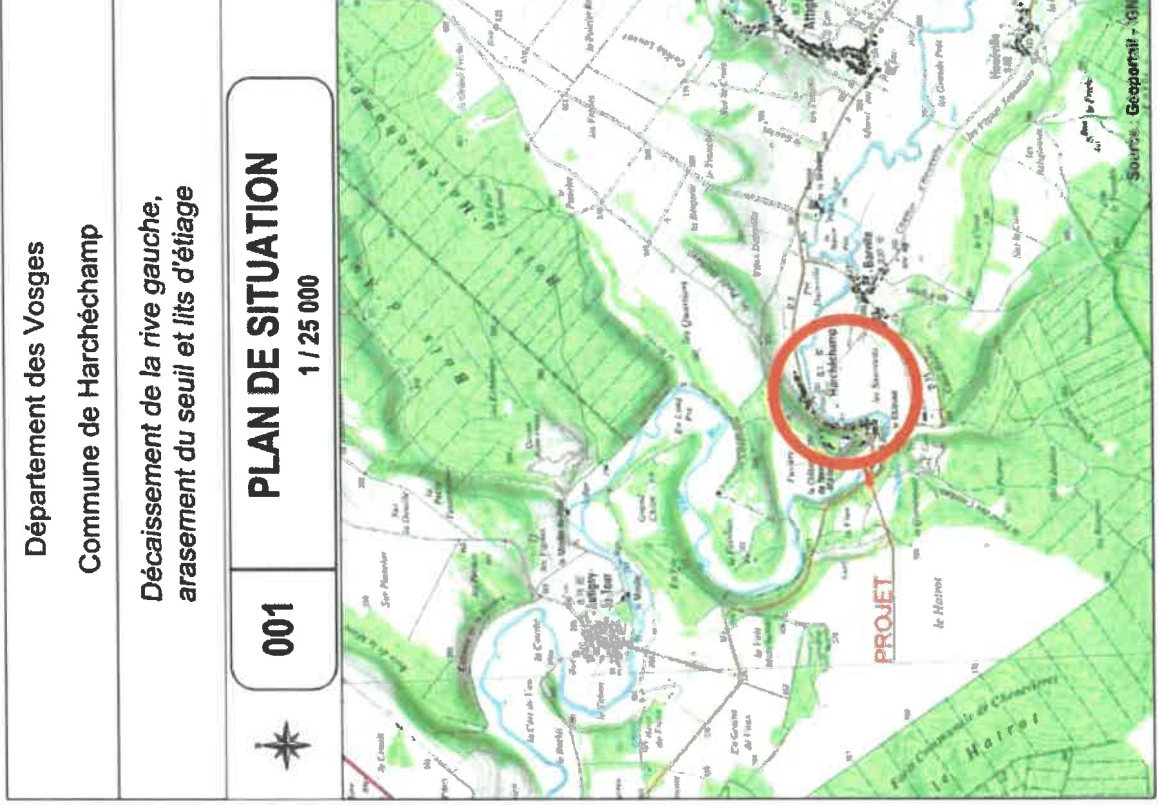
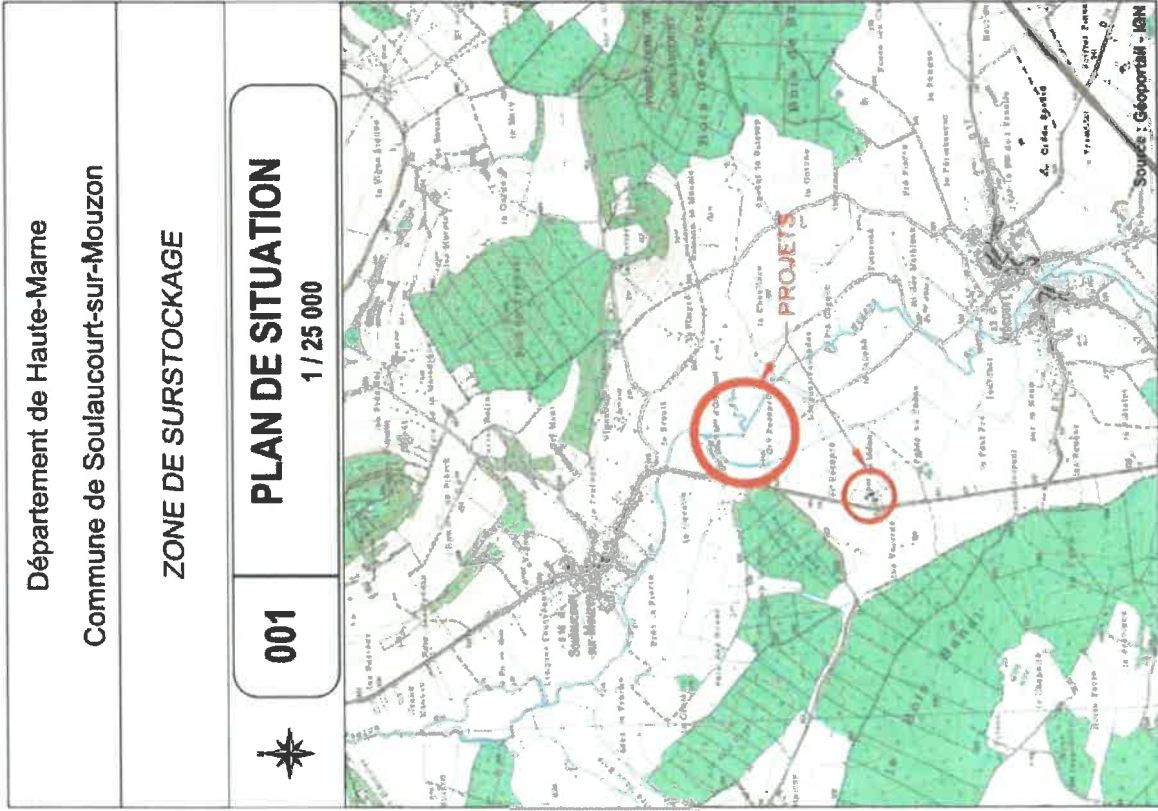
Annexe 1 : Plan de situation des aménagements

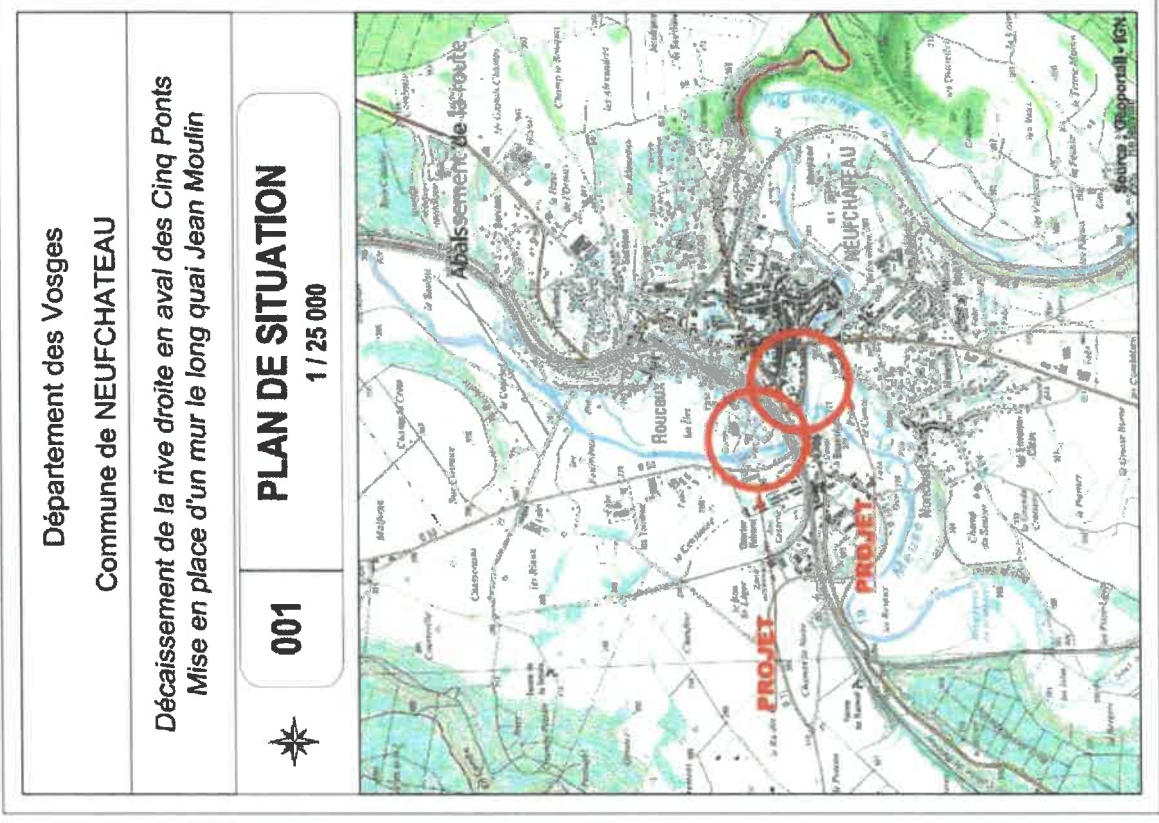
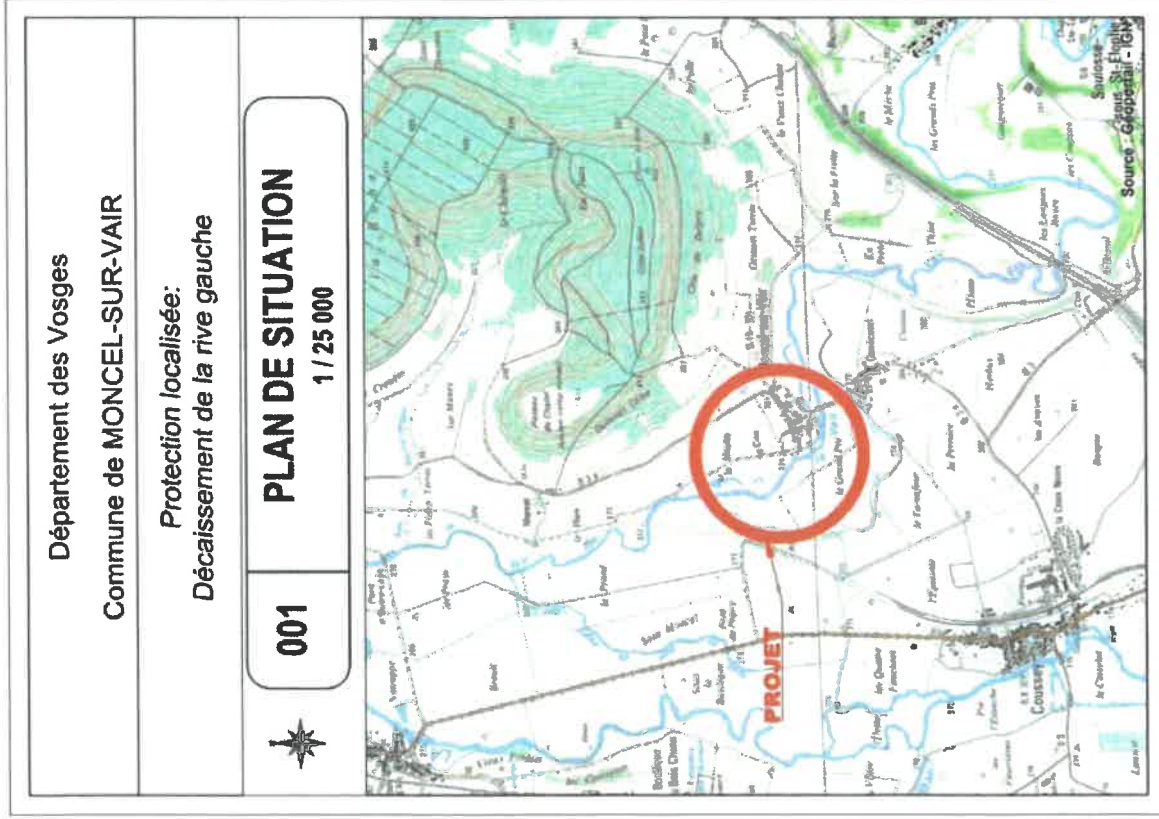
Annexe 2 : Liste des propriétaires dont les terrains sont grevés de servitudes

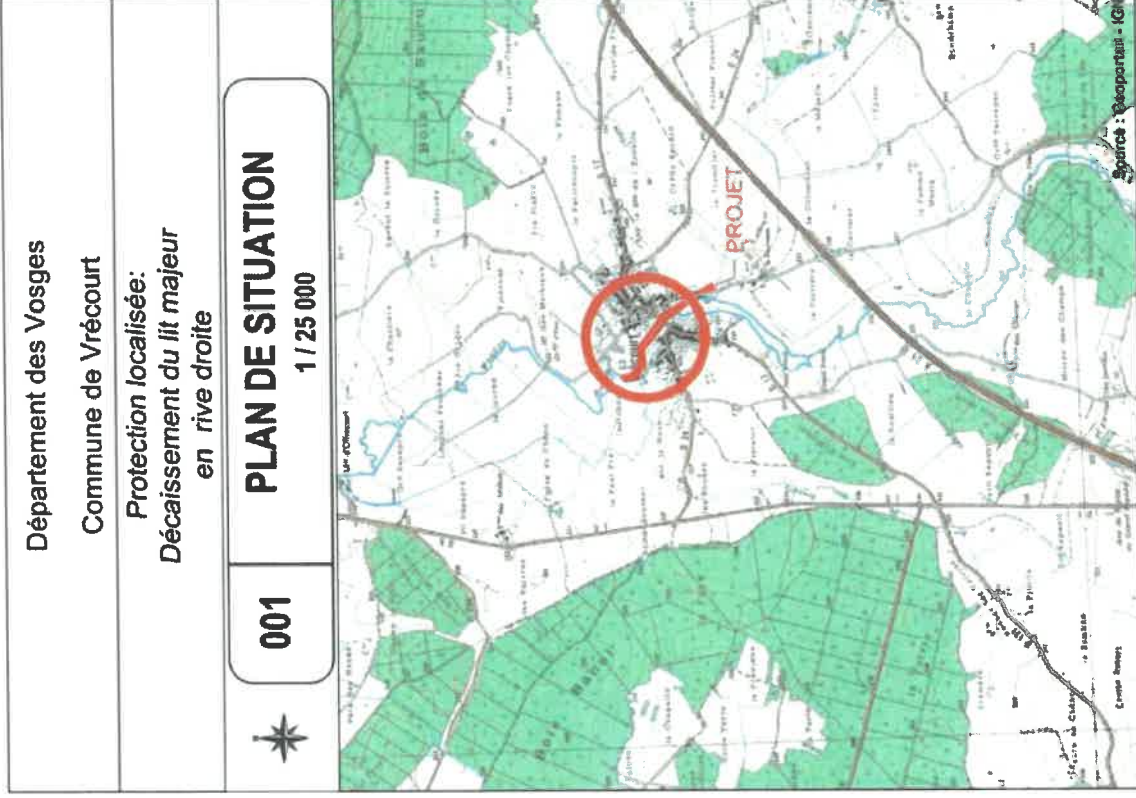
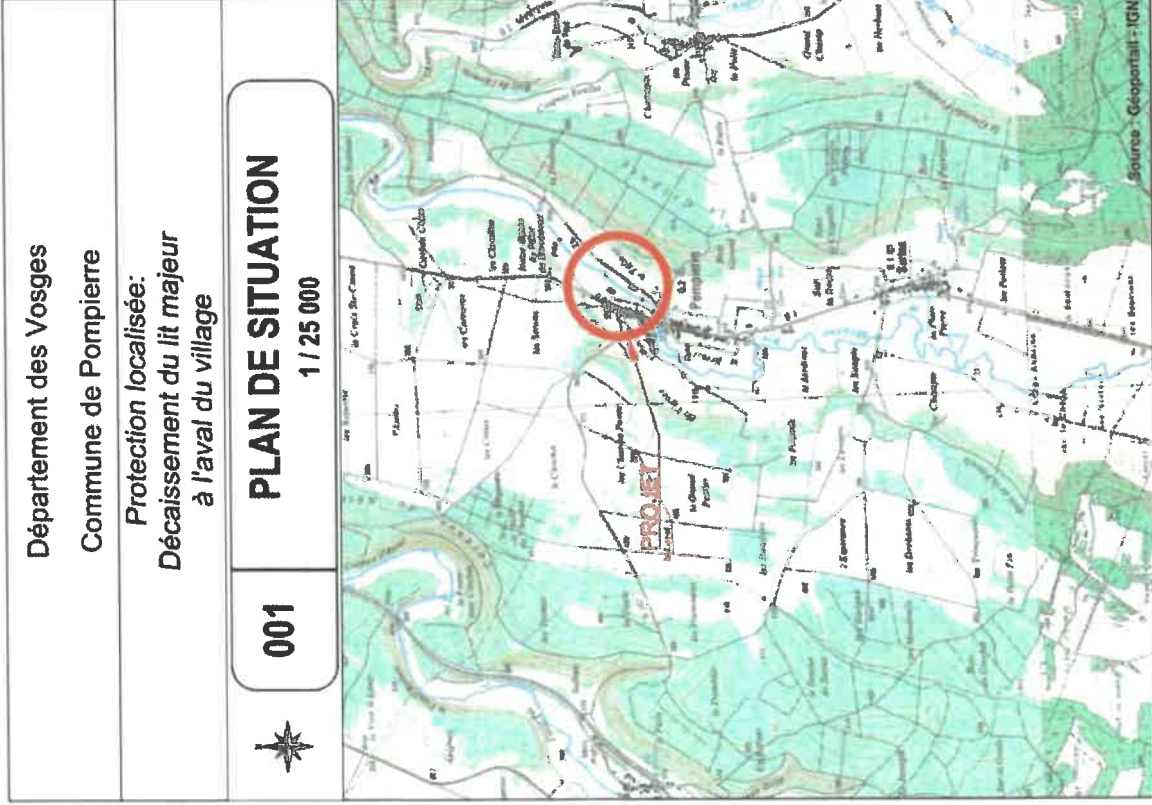
Annexe 3 : Délimitation du périmètre de servitudes

Annexe 1 - Plan de situation des aménagements









Pièce N : Dossier pour l'institution de servitudes d'utilité publique

Annexe 2 - Liste des propriétaires dont les terrains sont grevés de servitudes

Zone de surstockage de Hâcourt (52)						
Indications cadastrales				Identité des propriétaires		
Commune	N° Section Parcelle	Surface (m²)	Surface (m²)	%	Nom	Adresse
Bour_Ste-Maire	18	15737,51	7091,9	13%	FERIN JEAN MARIE	1 RUE DU COUV
					52.150 BOURG-SAINTE-MARIE	52.150 BOURG-SAINTE-MARIE
					52.150 HÂCOURT	52.150 HÂCOURT
					52.240 MANDONCELLES	52.240 MANDONCELLES
Bour_Ste-Maire	21	68820,85	6704,03	10%	THEBAUT BERNADETTE ANDRI	2 RUE CHENOISE
					52.150 BOURG-SAINTE-MARIE	52.150 BOURG-SAINTE-MARIE
Bour_Ste-Maire	22	3809,08	3809,08	100%	COMMUNE DE BOURG-SAINTE-MARIE	2 RUE CHENOISE
					52.150 BOURG-SAINTE-MARIE	52.150 BOURG-SAINTE-MARIE
Bour_Ste-Maire	23	53,9743	53,9743	100%	COMMUNE DE BOURG-SAINTE-MARIE	2 RUE CHENOISE
					52.150 BOURG-SAINTE-MARIE	52.150 BOURG-SAINTE-MARIE
Bour_Ste-Maire	24	3111,29	9111,29	100%	LAMBRAL MARTINE SIMONNE	1008 RUE DU MOULIN DE DONNA
					52.150 HÂCOURT	52.150 HÂCOURT
Bour_Ste-Maire	25	9518,81	9518,81	100%	LAMBRAL MARTINE SIMONNE	1008 RUE DU MOULIN DE DONNA
					52.150 HÂCOURT	52.150 HÂCOURT
Bour_Ste-Maire	26	977,106	977,106	100%	COMMUNE DE BOURG-SAINTE-MARIE	1008 RUE DU MOULIN DE DONNA
					52.150 HÂCOURT	52.150 HÂCOURT
Bour_Ste-Maire	27	13065,85	13065,85	100%	LAMBRAL MARTINE SIMONNE	1008 RUE DU MOULIN DE DONNA
					52.150 HÂCOURT	52.150 HÂCOURT
Bour_Ste-Maire	28	116,654	99,8122	90%	FERIN JEAN MARIE	1008 RUE DU MOULIN DE DONNA
					52.150 HÂCOURT	52.150 HÂCOURT
Bour_Ste-Maire	28	2341,1	2341,1	100%	HUOT SEBASTIEN	1008 RUE DU MOULIN DE DONNA
					52.150 HÂCOURT	52.150 HÂCOURT
Bour_Ste-Maire	28	1244,89	1244,89	100%	HUOT SEBASTIEN	1008 RUE DU MOULIN DE DONNA
					52.150 HÂCOURT	52.150 HÂCOURT
Bour_Ste-Maire	28	10066,11	10066,11	100%	HUOT SEBASTIEN	1008 RUE DU MOULIN DE DONNA
					52.150 HÂCOURT	52.150 HÂCOURT
Bour_Ste-Maire	28	16761,19	327,706	2%	LARGE GUY DANIEL PAUL	1008 RUE DU MOULIN DE DONNA
					52.150 HÂCOURT	52.150 HÂCOURT
Bour_Ste-Maire	28	12,0332	3349,2	100%	LAMBRAL MARTINE SIMONNE	1008 RUE DU MOULIN DE DONNA
					52.150 HÂCOURT	52.150 HÂCOURT
Bour_Ste-Maire	28	1012,2	1012,2	100%	COMMUNE DE BOURG-SAINTE-MARIE	1008 RUE DU MOULIN DE DONNA
					52.150 HÂCOURT	52.150 HÂCOURT
Bour_Ste-Maire	28	9,6263	8,4689	90%	COMMUNE DE BOURG-SAINTE-MARIE	1008 RUE DU MOULIN DE DONNA
					52.150 HÂCOURT	52.150 HÂCOURT
Bour_Ste-Maire	28	281,706	106,795	38%	HUOT SEVERINE	1008 RUE DU MOULIN DE DONNA
					52.150 HÂCOURT	52.150 HÂCOURT

Zone de surstockage de Hâcourt (52)

Indications cadastrales				Empriés SUP			Identité des propriétaires		
Commune	N° Section Parcelle	Surface (m²)	Surface (m²)	%	Nom	Adresse			
Bour_Ste-Maire	28	525,415	525,415	100%	HUOT MICHAEL	1008 RUE DU MOULIN DE DONNA			
					52.150 HÂCOURT	52.150 HÂCOURT			
					52.150 HÂCOURT	52.150 HÂCOURT			
					52.150 HÂCOURT	52.150 HÂCOURT			
Bour_Ste-Maire	28	360,132	360,132	100%	LAMBRAL MARTINE SIMONNE	1008 RUE DU MOULIN DE DONNA			
					52.150 HÂCOURT	52.150 HÂCOURT			
Doncourt-sur-Meuse	1	34459,73	34459,73	100%	LEGRAND PHILIPPE JEAN-P	1008 RUE DU MOULIN DE DONNA			
					52.150 HÂCOURT	52.150 HÂCOURT			
Doncourt-sur-Meuse	2	442,136	442,136	4%	ASS FONCIERE DE RT DE DONCOURT HACO	1008 RUE DU MOULIN DE DONNA			
					52.150 HÂCOURT	52.150 HÂCOURT			
Doncourt-sur-Meuse	4	2342,92	2342,92	100%	LEGRAND PHILIPPE	1008 RUE DU MOULIN DE DONNA			
					52.150 HÂCOURT	52.150 HÂCOURT			
Doncourt-sur-Meuse	5	11447,7	11084,08	97%	ROGUES FREDY	11 RUE PRINCIPALE			
					52.150 HÂCOURT	52.150 HÂCOURT			
Doncourt-sur-Meuse	7	60378,89	61916,84	7%	FLAMMARION LAURENT PAUL CH	11 RUE PRINCIPALE			
					52.150 HÂCOURT	52.150 HÂCOURT			
Doncourt-sur-Meuse	8	4,1105	4677,44	100%	ASS FONCIERE DE RT DE DONCOURT HACO	11 RUE PRINCIPALE			
					52.150 HÂCOURT	52.150 HÂCOURT			
Doncourt-sur-Meuse	10	3627,53	3627,53	100%	MOUILLET ANDREE MARIE TH (CEDEE)	11 RUE PRINCIPALE			
					52.150 HÂCOURT	52.150 HÂCOURT			
Doncourt-sur-Meuse	11	954,808	954,808	100%	DE ROZIERES BEATRICE MARIE	11 RUE PRINCIPALE			
					52.150 HÂCOURT	52.150 HÂCOURT			
Doncourt-sur-Meuse	12	1004,82	1004,82	100%	DE ROZIERES BEATRICE MARIE	11 RUE PRINCIPALE			
					52.150 HÂCOURT	52.150 HÂCOURT			
Doncourt-sur-Meuse	13	928,287	928,287	100%	HUOT MARINETTE BLANCH	11 RUE PRINCIPALE			
					52.150 HÂCOURT	52.150 HÂCOURT			
Doncourt-sur-Meuse	14	2310,18	2310,18	100%	CROZIER ARNAUD MARCEL	11 RUE PRINCIPALE			
					52.150 HÂCOURT	52.150 HÂCOURT			
Doncourt-sur-Meuse	15	14941,29	14941,29	100%	HUMBLLOT JEAN-CHARLES	11 RUE PRINCIPALE			
					52.150 HÂCOURT	52.150 HÂCOURT			
Doncourt-sur-Meuse	16	2410,33	2410,33	100%	DUFANT CLAUDE CAMILLE	11 RUE PRINCIPALE			
					52.150 HÂCOURT	52.150 HÂCOURT			
Doncourt-sur-Meuse	17	4639,86	4639,86	97%	VALTURIEN HERVE	11 RUE PRINCIPALE			
					52.150 HÂCOURT	52.150 HÂCOURT			
Doncourt-sur-Meuse	18	4698,36	4698,36	88%	ASS FONCIERE DE RT DE DONCOURT HACO	11 RUE PRINCIPALE			
					52.150 HÂCOURT	52.150 HÂCOURT			
Doncourt-sur-Meuse	19	32656,17	12942,8	38%	THEBAUT ISHIE	11 RUE PRINCIPALE			
					52.150 HÂCOURT	52.150 HÂCOURT			
Doncourt-sur-Meuse	20	994,25	911,958	24%	Assoedat foncière de Levescourt	11 RUE PRINCIPALE			
					52.150 HÂCOURT	52.150 HÂCOURT			
Doncourt-sur-Meuse	21	1765,7	458,031	26%	BOUJON JEANNE COURSE	11 RUE PRINCIPALE			
					52.150 HÂCOURT	52.150 HÂCOURT			
Doncourt-sur-Meuse	22	1279,1	363,766	28%	SUDRE JEAN MARIE	11 RUE PRINCIPALE			
					52.150 HÂCOURT	52.150 HÂCOURT			
Doncourt-sur-Meuse	23	58217,24	394,10	0,68%	SUDRE YOLANDE	11 RUE PRINCIPALE			
					52.150 HÂCOURT	52.150 HÂCOURT			
Doncourt-sur-Meuse	24	2600,42	2600,42	100%	FAIPOUX MICHELE LUCIE M	11 RUE PRINCIPALE			
					52.150 HÂCOURT	52.150 HÂCOURT			
Doncourt-sur-Meuse	25	2,085,02	2,085,02	100%	CROZIER CHARLES MARCEL	11 RUE PRINCIPALE			
					52.150 HÂCOURT	52.150 HÂCOURT			

Zone de surstockage de Hâcourt (52)				Identité des propriétés			
Indications cadastrales		Emprise SLP		Indications cadastrales			
Commune	N° Section	N° Parcelle	Surface (m²)	Surface (m²)	%	Nom	Adresse
Doncourt-sur-Meuse	2A	26	289,31	289,31	100%	ASS FONCIERE DE RT DE LA COMMUNE DE LEVECOURT	52,150 LEVECOURT
Doncourt-sur-Meuse	2A	27	37783,75	37783,75	100%	DE ROZIERES BEATRICE MARIE	11 BAUDELAIRE 35 700BENAIRES WINOSOR COURT 2290 HONGOUARD ROAD (CHINE)
Doncourt-sur-Meuse	2A	28	13156,47	13156,47	100%	MECHET PIERRE VICTOR A	0037 RUE DU POINT 52,150 LEVECOURT
Doncourt-sur-Meuse	2A	29	28799,91	28799,91	100%	MECHET PIERRE VICTOR A	0020 RUE ERGOLAIRE 52,150 DONCOURT-SUR-MEUSE
Doncourt-sur-Meuse	2A	33	6229,95	6229,95	100%	PROLA AMANDINE MARIE	2 RUE DE LEGLISE 20 RUE ERGOLAIRE
Doncourt-sur-Meuse	2A	34	6394,62	6394,62	100%	SOC NAT DES CHEMINS DE FER FRANCAIS	52,150 DONCOURT-SUR-MEUSE
Hâcourt	2C	4	7081,44	7081,44	7%	COMMUNE D'HACOURT	0009 RUE JEAN-PHILIPPE RAMBAU 93 312 SAINT-DENIS CEDEX
Hâcourt	2C	5	1512,22	1512,22	3%	SNCFC MOBILITE	0009 RUE JEAN-PHILIPPE RAMBAU 93 312 SAINT-DENIS CEDEX
Hâcourt	2C	7	719,711	719,711	26%	LEFEVRE CHRISTIAN MARIE	7 RUE DE LA JUSTICE - HAMBOR BELGIQUE
Hâcourt	2C	9	1424,42	1424,42	97%	ASS FONCIERE DE RT DE DONCOURT HACOURT	RUE DE LA JUSTICE - HAMBOR BELGIQUE
Hâcourt	2C	10	41296,68	41296,68	100%	LEGRAND JEAN-FRANCOIS	52,150 MALAINCOURT-SUR-MEUSE
Hâcourt	2C	11	4226,49	4226,49	100%	ASS FONCIERE DE RT DE DONCOURT HACOURT	0014 AV GAMBETTA 52,150 Hâcourt
Hâcourt	2C	12	47997,98	47997,98	100%	PERRIN JEAN MARIE	52,150 MALAINCOURT-SUR-MEUSE
Hâcourt	2C	13	527,126	527,126	100%	ASS FONCIERE DE RT DE DONCOURT HACOURT	1 RUE DU COIN 52,150 BRANVILLE-SUR-MEUSE
Hâcourt	2C	14	2693,57	2693,57	99%	LEFEVRE CHRISTIAN MARIE	52,150 MALAINCOURT-SUR-MEUSE
Hâcourt	2C	15	80,6331	80,6331	100%	LEFEVRE CHRISTIAN MARIE	7 RUE DE LA JUSTICE - HAMBOR - BELGIQUE
Hâcourt	2C	16	6277,1	6277,1	45%	ASS FONCIERE DE RT DE DONCOURT HACOURT	RUE DE LA JUSTICE - HAMBOR - BELGIQUE
Hâcourt	2C	18	210,87	210,87	100%	ASS FONCIERE DE RT DE DONCOURT HACOURT	52,150 MALAINCOURT-SUR-MEUSE
Hâcourt	2C	19	343,249	343,249	90%	VINCENT MICHEL BAYMARD	52,150 MALAINCOURT-SUR-MEUSE
Hâcourt	2C	46	9418,78	9418,78	100%	LAMBAL MARTINE SIMONNE	17 RUE PIERRE BROSSETTE 54 110 VARENNESVILLE
Hâcourt	2C	50	8976,18	8976,18	100%	LAMBAL MARTINE SIMONNE	MARIE - 48 P. DE LA REPUBLIQUE
Hâcourt	2C	51	83,8925	83,8925	100%	COMMUNE DE HACOURT	54 210 SAINT NICOLAS DE PORT
Hâcourt	2C	52	4108,61	4108,61	100%	MECHET PIERRE VICTOR A	003 RUE PRINCIPALE 003 CHE GRAND CHAMP
Hâcourt	2C	53	2884,07	2884,07	100%	MECHET PIERRE VICTOR A	003 RUE PRINCIPALE 003 CHE GRAND CHAMP

Zone de surstockage de Hâcourt (52)							Identité des propriétaires		
Commune		Indications cadastrales		Emprise SLP		Indications cadastrales			
N° Section	N° Parcelle	Surface (m²)	Surface (m²)	Surface (m²)	%	Nom	Adresse		
Hâcourt	2C	26	8697,03	8697,03	100%	HIJOT MICHAEL	003 RUE PRINCIPALE 52,150 Hâcourt		
Hâcourt	2C	27	1051,44	1051,44	100%	HIJOT MONIQUE MARIE	003 RUE PRINCIPALE 52,150 Hâcourt		
Hâcourt	2C	28	917,088	917,088	100%	ASS FONCIERE DE RT DE DONCOURT HACOURT	0008 RUE DU MOULIN DE DONA 52,150 MALAINCOURT-SUR-MEUSE		
Hâcourt	2C	33	514,466	514,466	100%	ASS FONCIERE DE RT DE DONCOURT HACOURT	0008 RUE DU MOULIN DE DONA 52,150 MALAINCOURT-SUR-MEUSE		
Hâcourt	2C	34	46289,56	46289,56	31%	GABRIELLE	9 RUE DES REURS 67 530 OTTROTT		
Hâcourt	2C	35	3249,61	3249,61	31%	COMMUNE DE HUILLECOURT	0008 RUE DU GRAND BIE 52 200 JANGRES		
Hâcourt	2C	36	34267,6	34267,6	17%	MORIZOT NICOLAS	0008 RUE DU GRAND BIE 52 200 JANGRES		
Hâcourt	2C	46	152,24	152,24	46%	MADEIRNE	0008 RUE DU GRAND BIE 52 200 JANGRES		
Hâcourt	2C	47	15933,14	15933,14	100%	LAMBAL MARTINE SIMONNE	0016 RUE PRINCIPALE 52,150 Hâcourt		
Hâcourt	2C	48	1470,64	1470,64	100%	PERRIN FLORENT PIERRE	0016 RUE PRINCIPALE 52,150 Hâcourt		
Hâcourt	2C	49	542,424	542,424	100%	COMMUNE DE HUILLECOURT	0008 RUE DU MOULIN DE DONA 52,150 MALAINCOURT-SUR-MEUSE		
Hâcourt	2C	50	6072,94	6072,94	99%	MADEIRNE	0008 RUE DU MOULIN DE DONA 52,150 MALAINCOURT-SUR-MEUSE		
Hâcourt	2C	51	5665,54	5665,54	100%	THEVENIN FRANCOIS MARCEL	0008 CHE GRAND CHAMP 52,150 Hâcourt		
Hâcourt	2C	52	38286,67	38286,67	100%	THEVENIN BERNARD YVON AN	0008 RUE PRINCIPALE 52,150 Hâcourt		
Hâcourt	2C	53	5116,97	5116,97	100%	THEVENIN BERNARD YVON AN	0008 RUE PRINCIPALE 52,150 Hâcourt		
Hâcourt	2C	54	17668,01	17668,01	91%	MINEL ANDREE	0008 RUE PRINCIPALE 52,150 Hâcourt		
Hâcourt	2C	55	341,97	341,97	31%	COMMUNE DE HUILLECOURT	0008 RUE PRINCIPALE 52,150 Hâcourt		
Hâcourt	2C	56	4991,78	4991,78	35%	COMMUNE DE HUILLECOURT	0008 RUE PRINCIPALE 52,150 Hâcourt		
Hâcourt	2C	57	1552,86	1552,86	35%	COMMUNE DE HUILLECOURT	0008 RUE PRINCIPALE 52,150 Hâcourt		
Hâcourt	2C	58	53201	53201	29%	LEGRAND JEAN-FRANCOIS	0008 RUE PRINCIPALE 52,150 Hâcourt		
Hâcourt	2C	59	28167,07	28167,07	30%	CAILLIE PRELINO BENELECZEN	6440 MOULCOUR		
Hâcourt	2C	60	33227,68	33227,68	21%	MARIE ELIANE	0009 RUE DU POINT 52,150 LEVECOURT		
Hâcourt	2C	61	596,338	596,338	17%	Association fondatrice de Levecourt	16 RUE DE SAINTE 52,150 LEVECOURT		
Hâcourt	2C	62	135,841	135,841	4%	CROZIER CHARLES MARCEL	1 ROUTE DE MAISONCELLES 52,150 LEVECOURT		
Hâcourt	2C	63	37556,46	37556,46	100%	CROZIER CHARLES MARCEL	1 ROUTE DE MAISONCELLES 52,150 LEVECOURT		

Zone de surstockage de Hâcourt (52)

Commune	Indications cadastrales			Identité des propriétaires		
	N° Section	Surface (m²)	Emprise SUP	N° Parcelle	Surface (m²)	%
Huilécourt	ZI	3127,89	2877,2	6	2877,2	92%
Huilécourt	ZI	3803,07	1421,46	7	1421,46	37%
Huilécourt	ZI	3550,12	1442,7	8	1442,7	41%
Huilécourt	ZI	10290,47	1597,25	9	1597,25	16%
Nombre total de parcelles						95
Surface SUP (m²)						946 282,73

Zone de surstockage de Levécourt (52)

Commune	Indications cadastrales			Emprise SUP			Identité des propriétaires		
	N° Section	N° Parcelle	Surface (m²)	Surface (m²)	%	Nom	Adresse		
Audeloncourt	18	124	270 031,59	89 133,97	26%	FLAMMARION MARIÉ CLAUDE	21 RUE LIEUVANT CREPIN 54 000 NANCY		
	18	417	100 653,54	59 288,94	59%	FLAMMARION LAURENT	3 CITADELLE		
	18	10	86 386,03	79 715,20	90%	ROY AGNÈS CLAUDE MA	007 QUAI DE LA TOUCQUES 14 800 FONTAINE		
	18	11	37 542,99	37 506,46	100%	ROY PASCALÉ SUZANNE	007 RUE LABARRIÈRE 63 000 BRISTON		
	10	17	31 845,72	31 845,72	100%	MUNOZ GUILLEMY CHRISTÈLE FABE	0006 IMPASSE DES PATOUILLETS 52 310 BOLOGNE		
	7D	7	83 794,33	67 717,52	79%	PROCEURER PIERRE MARIE PA	0024 RUE SAINT MARTIN 52 240 MANSON CELLES		
	2D	8	1 257,28	1 257,28	100%	ASS FONCIERE DE RT DE LA COMMUNE D'AUDÉLONCOURT	005 RUE SAINT THAÏRE 52 240 BREHMANNES-EN-BASSIGNY		
	7D	9	1 446,58	1 446,58	100%	ASS FONCIERE DE RT DE LA COMMUNE D'AUDÉLONCOURT	52 240 AUDÉLONCOURT		
	2D	10	24 189,14	24 189,14	100%	ASS FONCIERE DE RT DE LA COMMUNE D'AUDÉLONCOURT	52 240 AUDÉLONCOURT		
	2D	11	12 421,14	2 976,75	24%	ASS FONCIERE DE RT DE LA COMMUNE D'AUDÉLONCOURT	52 240 AUDÉLONCOURT		
Audeloncourt	ZE	1	61 932,29	754,09	1%	CARIELO MONIQUE	MAÏRE - 19 RUE PRINCIPALE 52 240 AUDÉLONCOURT		
	ZE	2	20 751,44	7 465,36	36%	CARIELO MARC	MAÏRE - 19 RUE PRINCIPALE 52 240 AUDÉLONCOURT		
	ZE	3	1 298,19	1 137,66	89%	ASS COMMUNE D'AUDÉLONCOURT	19 RUE PRINCIPALE 52 240 AUDÉLONCOURT		
	ZE	4	141 399,18	135 725,12	96%	ASS FONCIERE DE RT DE LA COMMUNE D'AUDÉLONCOURT	52 240 AUDÉLONCOURT		
	ZE	5	141 399,18	135 725,12	96%	ASS FONCIERE DE RT DE LA COMMUNE D'AUDÉLONCOURT	52 240 AUDÉLONCOURT		
	ZE	6	141 399,18	135 725,12	96%	BRIET MARIE-THERÈSE F	52 240 AUDÉLONCOURT		
	ZE	7	141 399,18	135 725,12	96%	BERNARD MARIE-CLAIRE	52 240 AUDÉLONCOURT		
	ZE	8	141 399,18	135 725,12	96%	BRIET MARIE-THERÈSE F	52 240 AUDÉLONCOURT		
	ZE	9	141 399,18	135 725,12	96%	BRIET MARIE-THERÈSE F	52 240 AUDÉLONCOURT		
	ZE	10	141 399,18	135 725,12	96%	BRIET MARIE-THERÈSE F	52 240 AUDÉLONCOURT		
Audeloncourt	ZE	11	11 268,85	2 410,26	21%	FLAMMARION JACQUES LOUIS C	21 RUE LIEUVANT CREPIN 54 000 NANCY		
	ZE	12	153 864,50	34 692,59	23%	FLAMMARION MARIE-CLAUDE	19 RUE PRINCIPALE 52 240 AUDÉLONCOURT		
	ZE	13	11 805,66	108,61	1%	ASS FONCIERE DE RT DE LA COMMUNE D'AUDÉLONCOURT	10 RUE DE LA CASERNE 52 240 AUDÉLONCOURT		
	ZE	14	57 074,54	40 175,36	70%	MARTIN ROGER	227 CHE DE SAINT MATHÈMES - ANTIBES 06160 JUAN LES PINS		
	ZE	15	17 889,77	17 257,63	97%	MARTIN YANNIS CHRISTIA	06160 JUAN LES PINS		
	ZE	16	11 398,64	11 398,04	100%	MARTIN YANNIS CHRISTIA	06160 JUAN LES PINS		
	ZE	17	1 101,82	832,70	76%	ASS FONCIERE DE RT DE LA COMMUNE D'AUDÉLONCOURT	52 240 AUDÉLONCOURT		
	ZE	18	13 086,36	13 086,36	100%	BRIET JEAN-PAUL HENRI	5 PL DES TILLEULS 52 150 HUILÉCOURT		
	ZE	19	32 276,29	32 276,29	100%	BABLON CHARLES MARIE M	0009 RTE DE LANGRES 52 240 MANSON CELLES		
	ZE	20	19 002,41	19 002,41	100%	VACHEROT CHRISTOPHE JACO	9001 FERME DES DHUITS 52 240 MILLÈRES		
Audeloncourt	ZH	4	3 919,70	3 919,70	100%	VACHEROT JOSETTE ZENONIE	0002 GRANDE RUE 71 150 FONTAINES		
	ZH	5	11 371,86	11 371,86	100%	VACHEROT JOSETTE ZENONIE	0002 GRANDE RUE 71 150 FONTAINES		
	ZH	6	1 739,83	1 739,83	100%	VACHEROT JOSETTE ZENONIE	0002 GRANDE RUE 71 150 FONTAINES		
	ZH	7	1 961,81	1 961,81	100%	BEGIN DOMINIQUE GILBE	0004 RUE SAINT MARTIN 0006 RUE DES FRABIES 67 204 ACHERHEIM		
	ZH	8	1 961,81	1 961,81	100%	BEGIN DOMINIQUE GILBE	0004 RUE SAINT MARTIN 0006 RUE DES FRABIES 67 204 ACHERHEIM		
	ZH	9	1 961,81	1 961,81	100%	BEGIN DOMINIQUE GILBE	0004 RUE SAINT MARTIN 0006 RUE DES FRABIES 67 204 ACHERHEIM		
	ZH	10	1 961,81	1 961,81	100%	BEGIN DOMINIQUE GILBE	0004 RUE SAINT MARTIN 0006 RUE DES FRABIES 67 204 ACHERHEIM		
	ZH	11	1 961,81	1 961,81	100%	BEGIN DOMINIQUE GILBE	0004 RUE SAINT MARTIN 0006 RUE DES FRABIES 67 204 ACHERHEIM		
	ZH	12	1 961,81	1 961,81	100%	BEGIN DOMINIQUE GILBE	0004 RUE SAINT MARTIN 0006 RUE DES FRABIES 67 204 ACHERHEIM		
	ZH	13	1 961,81	1 961,81	100%	BEGIN DOMINIQUE GILBE	0004 RUE SAINT MARTIN 0006 RUE DES FRABIES 67 204 ACHERHEIM		

Pièce N : Dossier pour l'institution de servitudes d'utilité publique

Zone de surstockage de Levécourt (52)

Commune	Indications cadastrales			Identité des propriétaires			Adresse
	n° section	N° parcelle	Surface (m²)	Surface (m²)	%	Nom	
Audencourt	ZH	8	11 131,44	11 131,44	100%	VAUTRIN CALAIDINE BERTHE	9021 CHEMIN DELA CARRIERE 52006 BRETHERAY
Audencourt	ZH	9	11 680,87	11 680,87	100%	RENAUT SIMONE VAUTRIN SIMONE	0006 RUE DE LEGLISE 52 240 LONGCHAMP- LES-MILLIERES 4 RUE DE L'EGLISE 0028 RUE JEAN LOUIS HUREL 52 240 LONGCHAMP- LES-MILLIERES 0006 LOT DU BOUTON D'OR 52 700 DARMAINNES
Audencourt	ZH	10	3 219,68	3 219,68	100%	MARLOTTE FLORENT OLIVIER	0001 RUE DE LA GOROTTE 52 000 LUTHEREA
Audencourt	ZH	11	861,40	861,40	100%	TOULOIRE PAUL	0007 RUE DES PREUX FONTAINES 52 000 LUTHEREA 0020 RUE DES PREUX FONTAINES 52 000 COZEBERES
Audencourt	ZH	12	18 896,19	18 896,19	100%	REMY GEORGES ALBERT REMY HENRI REINE LOUI	0031 RUE DU JOLIMENT 52 700 CONSIGNY
Audencourt	ZH	13	3 213,92	3 213,92	100%	DIDER IDÉE REMY JEANNINE REMY RENE ROGER	4 RUE PAUL FERCHERON 52 220 LA PORTE DU DER 0031 RUE DES TREUX FONTAINES 52 700 COZEBERES
Audencourt	ZH	14	3 567,91	3 567,91	100%	TOULOIRE PAUL	18 RUE DE BOURGOGNE 21 RUE LIEUTENANT CHEPIN 54 000 NANCY
Audencourt	ZH	15	2 835,40	2 835,40	100%	FLAMMARION MARIE CLAUDE FLAMMARION GERARD	13 RUE DES MIRIMES 52 000 BAILLEDU
Audencourt	ZH	16	2 821,46	2 821,46	100%	BRIET MARIE-THEREESE FLAMMARION JACQUES LOUIS C	52 240 AUDENCOURT 52 240 AUDENCOURT 52 240 AUDENCOURT
Audencourt	ZH	17	2 744,61	2 744,61	100%	BRIET MARIE-THEREESE FLAMMARION JACQUES LOUIS C	52 240 AUDENCOURT 52 240 AUDENCOURT
Audencourt	ZH	18	4 117,83	4 117,83	100%	BRIET MARIE-THEREESE F FLAMMARION JACQUES LOUIS C	52 240 AUDENCOURT 52 240 AUDENCOURT
Audencourt	ZH	19	2 825,89	2 825,89	100%	FOISSEY MARIE LOUISE MA GAUTIER CLAUDE PAUL	0008 CHEMIN DE COURTOINEAU 52 270 ROCHES-BETAINCOURT CHEMIN DE COURTOINEAU 52 270 ROCHES-BETAINCOURT
Audencourt	ZH	20	9 951,29	9 951,29	100%	FOURNIER ROSELINE BRIET MARIE-ODILETTE	1 RUE DE LA PRESLISE 52 240 AUDENCOURT
Audencourt	ZH	21	28 538,88	28 538,88	100%	VOIGRARD JACQUELINE ODILE ASS FONCIERE DE RT DE LA COMMUNE	0015 RUE MICHEL BERNARD 88 500 WIRECOURT
Audencourt	ZH	22	42 140,22	42 140,22	100%	ASS FONCIERE DE RT DE LA COMMUNE	52 240 AUDENCOURT
Audencourt	ZH	23	9 647,68	9 647,68	100%	CHAMPION SYLVAIN CHAMPION SYLVAIN	2 RUE STE MARIE 52 800 ESSEY-LES-PAUX
Audencourt	ZH	24	71 311,29	71 311,29	100%	ASS FONCIERE DE RT DE LA COMMUNE	52 240 AUDENCOURT
Audencourt	ZH	25	10 629,41	10 629,41	100%	ASS FONCIERE DE RT DE LA COMMUNE	52 240 AUDENCOURT
Audencourt	ZH	26	6 014,9	6 014,9	100%	ASS FONCIERE DE RT DE LA COMMUNE	52 240 AUDENCOURT
Audencourt	ZH	27	47 259,11	47 259,11	100%	ASS FONCIERE DE RT DE LA COMMUNE	52 240 AUDENCOURT
Audencourt	ZH	28	1 238,99	1 238,99	100%	ASS FONCIERE DE RT DE LA COMMUNE	52 240 AUDENCOURT

Zone de surstockage de Levécourt (52)

Commune	Indications cadastrales			Identité des propriétaires			Adresse
	n° section	N° parcelle	Surface (m²)	Surface (m²)	%	Nom	
Audencourt	ZH	29	13 697,5	13 697,5	100%	DESPREZ MICHEL ASS FONCIERE DE RT DE LA COMMUNE	3 RUE BRULÉE MACONCOURT
Audencourt	ZH	30	493,01	493,01	100%	D'ARLENT MICHEL D'ARLENT MICHEL	52 240 AUDENCOURT 52 240 AUDENCOURT
Audencourt	ZH	31	4 104,21	4 104,21	100%	DARGENT ZAVIER ANDRÉ PA 3 RUE BRULÉE MACONCOURT	52 240 BREVANNES-EN-BASSIGNY 3 RUE BRULÉE MACONCOURT
Audencourt	ZH	32	10 357,91	10 357,91	100%	DESPREZ MICHEL BABLON CHARLES MARIE M	52 303 SAINT-LURBAIN-MACONCOURT 0009 RTE DE LANGRES 52 240 MAISONCELLES
Audencourt	ZH	33	10 601,11	10 601,11	100%	BABLON MARCEL CHARLES DARGENT ZAVIER	0002 RUE SAINT MARTIN 52 240 MAISONCELLES
Audencourt	ZH	34	66 216,37	66 216,37	100%	DARGENT ZAVIER DARGENT ZAVIER	9005 LES GOUTTES BASSES 52 240 BREVANNES-EN-BASSIGNY
Audencourt	ZH	35	47 783,91	47 783,91	100%	DARGENT ZAVIER ASS FONCIERE DE RT DE LA COMMUNE	9005 LES GOUTTES BASSES 52 240 BREVANNES-EN-BASSIGNY
Audencourt	ZH	36	8 145,22	8 145,22	100%	D'ARLENT MICHEL FLAMMARION CATHERINE	52 240 AUDENCOURT 52 240 AUDENCOURT
Audencourt	ZH	37	26 009,18	26 009,18	100%	FLAMMARION CATHERINE FLAMMARION REMI MARIE	52 240 AUDENCOURT 52 240 AUDENCOURT
Audencourt	ZH	38	6 715,11	6 715,11	100%	FLAMMARION REMI MARIE COMMUNE D'AUDELONCOURT	52 240 AUDENCOURT 52 240 AUDENCOURT
Audencourt	ZH	39	24 796,86	24 796,86	100%	COMMUNE D'AUDELONCOURT 10 RUE DE LA GARENNE	19 RUE PRINCIPALE 52 240 AUDENCOURT
Audencourt	ZH	40	12 957,87	12 957,87	100%	MARTIN ROGER HULOT CHRISTIAN	10 RUE DE LA GARENNE 52 240 AUDENCOURT
Audencourt	ZH	41	47 424,11	47 424,11	100%	HULOT CHRISTIAN MARTIN ROGER	777 RUE VALGIRARD 75 015 PARIS
Audencourt	ZH	42	5 871,81	5 871,81	100%	MARTIN ROGER ASS FONCIERE DE RT DE LA COMMUNE	10 RUE DE LA GARENNE 52 240 AUDENCOURT
Audencourt	ZH	44	3 570,96	3 570,96	100%	D'AUDELONCOURT DENIS ANDRIEF PAULETTE	52 240 AUDENCOURT 0003 RUE VICTOR FOURCAULT 52 000 CHADRON
Audencourt	ZH	45	1 223,42	1 223,42	100%	LESCOUËRE ROBERT GERARD GAUTIER JEAN-CLAUDE	52 240 AUDENCOURT 9 RUE DE LA RUE SALMON 52 240 BREVANNES-EN-BASSIGNY
Audencourt	ZH	46	222,19	222,19	100%	MARTIN ROGER MARTIN COLETTE MARIE	10 RUE DE LA GARENNE 52 240 AUDENCOURT
Audencourt	ZH	47	15 773,89	15 773,89	100%	MARTIN ROGER MARTIN COLETTE MARIE	52 240 AUDENCOURT VILLAGE 52 240 NOYERS
Audencourt	ZH	48	52 057,16	52 057,16	100%	MARTIN COLETTE MARIE CABRIELLO MONIQUE	6 RUE DE L'EGLISE 52 240 AUDENCOURT
Audencourt	ZH	49	1 496,21	1 496,21	6%	CABRIELLO MARC CABRIELLO MARC	6 RUE DE L'EGLISE 52 240 AUDENCOURT
Audencourt	ZH	50	4 479,98	4 479,98	66%	CABRIELLO MARC CABRIELLO MARC	6 RUE DE L'EGLISE 52 240 AUDENCOURT
Audencourt	ZH	51	9 238,67	9 238,67	94%	CABRIELLO MARC ASS FONCIERE DE RT DE LA COMMUNE	6 RUE DE L'EGLISE 52 240 AUDENCOURT
Audencourt	ZH	52	1 311,87	1 311,87	100%	ASS FONCIERE DE RT DE LA COMMUNE ASS FONCIERE DE RT DE LA COMMUNE	52 240 AUDENCOURT 52 240 AUDENCOURT
Audencourt	ZH	53	0,13	0,13	0%	D'AUDELONCOURT WILLY BRANDT	52 240 AUDENCOURT ALLEE 14
Audencourt	ZH	54	1 110,91	1 110,91	83%	LAMARQUE BERTRAND LAMARQUE BERTRAND	D-65197 WIESBADEN Allemme ALLEE 14
Audencourt	ZH	55	352,14	352,14	100%	LAMARQUE BERTRAND D'AUDELONCOURT	ALLEE 14 D-65197 WIESBADEN Allemme
Audencourt	ZH	56	648,08	648,08	34%	D'AUDELONCOURT ASS FONCIERE DE RT DE LA COMMUNE	52 240 AUDENCOURT 52 240 AUDENCOURT
Audencourt	ZH	57	492,52	492,52	4%	ASS FONCIERE DE RT DE LA COMMUNE ASS FONCIERE DE RT DE LA COMMUNE	52 240 AUDENCOURT 52 240 AUDENCOURT
Audencourt	ZH	58	247,86	247,86	15%	D'AUDELONCOURT MARTIN ROGER	10 RUE DE LA GARENNE 52 240 AUDENCOURT
Audencourt	ZH	59	2 685,75	2 685,75	41%	MARTIN ROGER CABRIELLO MONIQUE	6 RUE DE L'EGLISE 52 240 AUDENCOURT
Audencourt	ZH	60	1 878,62	1 878,62	7%	CABRIELLO MARC CABRIELLO MARC	6 RUE DE L'EGLISE 52 240 AUDENCOURT

Zone de surstockage de Levécourt (52)						
Commune	Indications cadastrales			Identité des propriétaires		
	N° section	N° parcelle	Surface (m²)	Surface (m²)	%	Nom
Breuvannes-en-Bassigny	0A	17	23 355,62	20 577,57	88%	DARGENT XAVIER
Breuvannes-en-Bassigny	0A	177	687,85	687,85	100%	DARGENT XAVIER
Breuvannes-en-Bassigny						ACCALGHAN (de FARNIER) YERONIQUE GEORGINA
Breuvannes-en-Bassigny	0A	128	51 478,64	19 941,19	38%	FARNIER ALEXIS MICHEL
Breuvannes-en-Bassigny	0A	946	15 943,08	175,95	1%	GAEC DE LA FERME BERNARD
Breuvannes-en-Bassigny	0A	947	511 244,91	237 452,62	50%	CADASTRE
Breuvannes-en-Bassigny	0A	1	21 861,51	16 307,11	75%	PROCEUREUR HUBERT
Breuvannes-en-Bassigny	0A	3	62 157,08	55 552,50	89%	PERICAND CHRISTIAN GEORG
Breuvannes-en-Bassigny	0A	6	28 732,58	26 428,18	92%	NONDOT MABIE-CLAUDE SI
Breuvannes-en-Bassigny	0A	7	30 372,52	47 236,92	94%	NONDOT MABIE-CLAUDE SI
Breuvannes-en-Bassigny	0A	1	13 558,29	13 507,52	100%	FLAMMARION EMMAUEL
Breuvannes-en-Bassigny	0A	2	34 837,76	34 837,76	100%	FLAMMARION MARIE CLAUDE
Breuvannes-en-Bassigny	0A	3	10 335,81	10 335,81	100%	DORNOY ALEXANDRE GUY CLAUDE
Breuvannes-en-Bassigny	0A	4	47 418,84	44 679,30	95%	DARGENT XAVIER
Breuvannes-en-Bassigny	0A	5	41 042,07	39 845,51	97%	SUDRE JEAN MAIRE
Breuvannes-en-Bassigny	0A	11	124 019,52	10 704,47	9%	BEUINE CLAUDE
Breuvannes-en-Bassigny	0A	12	79 178,03	26 566,30	33%	FONCIERE DE BREUVANNES
Breuvannes-en-Bassigny	0A	13	5 283,31	4 585,76	87%	BEUINE CLAUDE
Breuvannes-en-Bassigny	0A	14	4 595,11	1 472,30	32%	CADASTRE
Breuvannes-en-Bassigny	0A	15	23 124,52	7 719,23	33%	FONCIERE DE BREUVANNES
Breuvannes-en-Bassigny	0A	16	67 816,88	42 647,08	63%	DARGENT XAVIER
Breuvannes-en-Bassigny	0A	17				BEUINE CLAUDE
Breuvannes-en-Bassigny	0A	18				LEFOVILLE JEAN-BERNARD GA
Breuvannes-en-Bassigny	0A	19	35 857,65	20 075,27	56%	CADASTRE
Breuvannes-en-Bassigny	0A	20	5 808,35	4 826,79	83%	DARGENT XAVIER
Breuvannes-en-Bassigny	0A	21	114 032,55	75 469,85	66%	FONCIERE DE BREUVANNES

Zone de surstockage de Levécourt (52)						
Commune	Indications cadastrales			Identité des propriétaires		
	N° section	N° parcelle	Surface (m²)	Surface (m²)	%	Nom
Breuvannes-en-Bassigny	0A	22	194 507,82	183 311,11	94%	DARGENT BENEDECITE MARIE
Breuvannes-en-Bassigny	0A	23				DARGENT BENEDECITE MARIE
Breuvannes-en-Bassigny	0A	24				DARGENT GILBERT PAUL AN
Breuvannes-en-Bassigny	0A	25				DARGENT XAVIER ANDRÉ PA
Breuvannes-en-Bassigny	0A	26				DARGENT BENEDECITE MARIE
Breuvannes-en-Bassigny	0A	27				DARGENT GILBERT PAUL AN
Breuvannes-en-Bassigny	0A	28				DARGENT XAVIER
Breuvannes-en-Bassigny	0A	29				DARGENT XAVIER
Breuvannes-en-Bassigny	0A	30				DARGENT XAVIER
Breuvannes-en-Bassigny	0A	31				DARGENT XAVIER
Breuvannes-en-Bassigny	0A	32				DARGENT XAVIER
Breuvannes-en-Bassigny	0A	33				DARGENT XAVIER
Breuvannes-en-Bassigny	0A	34				DARGENT XAVIER
Breuvannes-en-Bassigny	0A	35				DARGENT XAVIER
Breuvannes-en-Bassigny	0A	36				DARGENT XAVIER
Breuvannes-en-Bassigny	0A	37				DARGENT XAVIER
Breuvannes-en-Bassigny	0A	38				DARGENT XAVIER
Breuvannes-en-Bassigny	0A	39				DARGENT XAVIER
Breuvannes-en-Bassigny	0A	40				DARGENT XAVIER
Breuvannes-en-Bassigny	0A	41				DARGENT XAVIER
Breuvannes-en-Bassigny	0A	42				DARGENT XAVIER
Breuvannes-en-Bassigny	0A	43				DARGENT XAVIER
Breuvannes-en-Bassigny	0A	44				DARGENT XAVIER
Breuvannes-en-Bassigny	0A	45				DARGENT XAVIER
Breuvannes-en-Bassigny	0A	46				DARGENT XAVIER
Breuvannes-en-Bassigny	0A	47				DARGENT XAVIER
Breuvannes-en-Bassigny	0A	48				DARGENT XAVIER
Breuvannes-en-Bassigny	0A	49				DARGENT XAVIER
Breuvannes-en-Bassigny	0A	50				DARGENT XAVIER
Breuvannes-en-Bassigny	0A	51				DARGENT XAVIER
Breuvannes-en-Bassigny	0A	52				DARGENT XAVIER
Breuvannes-en-Bassigny	0A	53				DARGENT XAVIER
Breuvannes-en-Bassigny	0A	54				DARGENT XAVIER
Breuvannes-en-Bassigny	0A	55				DARGENT XAVIER
Breuvannes-en-Bassigny	0A	56				DARGENT XAVIER
Breuvannes-en-Bassigny	0A	57				DARGENT XAVIER
Breuvannes-en-Bassigny	0A	58				DARGENT XAVIER
Breuvannes-en-Bassigny	0A	59				DARGENT XAVIER
Breuvannes-en-Bassigny	0A	60				DARGENT XAVIER
Breuvannes-en-Bassigny	0A	61				DARGENT XAVIER
Breuvannes-en-Bassigny	0A	62				DARGENT XAVIER
Breuvannes-en-Bassigny	0A	63				DARGENT XAVIER
Breuvannes-en-Bassigny	0A	64				DARGENT XAVIER
Breuvannes-en-Bassigny	0A	65				DARGENT XAVIER
Breuvannes-en-Bassigny	0A	66				DARGENT XAVIER
Breuvannes-en-Bassigny	0A	67				DARGENT XAVIER
Breuvannes-en-Bassigny	0A	68				DARGENT XAVIER
Breuvannes-en-Bassigny	0A	69				DARGENT XAVIER
Breuvannes-en-Bassigny	0A	70				DARGENT XAVIER
Breuvannes-en-Bassigny	0A	71				DARGENT XAVIER
Breuvannes-en-Bassigny	0A	72				DARGENT XAVIER
Breuvannes-en-Bassigny	0A	73				DARGENT XAVIER
Breuvannes-en-Bassigny	0A	74				DARGENT XAVIER
Breuvannes-en-Bassigny	0A	75				DARGENT XAVIER
Breuvannes-en-Bassigny	0A	76				DARGENT XAVIER
Breuvannes-en-Bassigny	0A	77				DARGENT XAVIER
Breuvannes-en-Bassigny	0A	78				DARGENT XAVIER
Breuvannes-en-Bassigny	0A	79				DARGENT XAVIER
Breuvannes-en-Bassigny	0A	80				DARGENT XAVIER
Breuvannes-en-Bassigny	0A	81				DARGENT XAVIER
Breuvannes-en-Bassigny	0A	82				DARGENT XAVIER
Breuvannes-en-Bassigny	0A	83				DARGENT XAVIER
Breuvannes-en-Bassigny	0A	84				DARGENT XAVIER
Breuvannes-en-Bassigny	0A	85				DARGENT XAVIER
Breuvannes-en-Bassigny	0A	86				DARGENT XAVIER
Breuvannes-en-Bassigny	0A	87				DARGENT XAVIER
Breuvannes-en-Bassigny	0A	88				DARGENT XAVIER
Breuvannes-en-Bassigny	0A	89				DARGENT XAVIER
Breuvannes-en-Bassigny	0A	90				DARGENT XAVIER
Breuvannes-en-Bassigny	0A	91				DARGENT XAVIER
Breuvannes-en-Bassigny	0A	92				DARGENT XAVIER
Breuvannes-en-Bassigny	0A	93				DARGENT XAVIER
Breuvannes-en-Bassigny	0A	94				DARGENT XAVIER
Breuvannes-en-Bassigny	0A	95				DARGENT XAVIER
Breuvannes-en-Bassigny	0A	96				DARGENT XAVIER
Breuvannes-en-Bassigny	0A	97				DARGENT XAVIER
Breuvannes-en-Bassigny	0A	98				DARGENT XAVIER
Breuvannes-en-Bassigny	0A	99				DARGENT XAVIER
Breuvannes-en-Bassigny	0A	100				DARGENT XAVIER

Zone de surstockage de Levécourt (52)

Commune	Indications cadastrales			Identité des propriétaires			
	N° section	N° parcelle	Surface (m²)	Emprise SUP	%	Nom	Adresse
Clermont	YA	27	26,8	26,8	100%	DAMEY ODETTE LOUISE	0014 RUE DE LA GARENNE 52 240 AULDELONCOURT
						ALBERT BERNARD LOUIS	0114 RUE DE LA GARENNE 52 240 AULDELONCOURT
						BRIET JEAN-PAUL HENRI	5 PL DES TILLEULS 52 150 HUILLECOURT
						BERNARD CHRISTELLE GENE	9 RUE JEAN XXIII 44 470 CARQUEFOU
						BRIET JEAN-PAUL HENRI	5 PL DES TILLEULS 52 150 HUILLECOURT
						FEMME LES PUISETS	52 210 VILLERS-SUR-SUIZE
						BERNARD CHRISTOPHE	2 RUE DE LA FONTAINE 52 240 CLEMONT
						ASS FONCIERE DE RT DE LA COMMUNE	52 240 AULDELONCOURT
						ASS FONCIERE DE RT DE LA COMMUNE	52 240 AULDELONCOURT
						ASS FONCIERE DE RT DE LA COMMUNE	52 240 AULDELONCOURT
Clermont	YA	28	2 464,99	2 464,99	100%	DENIS ANTOINETTE PALLETTTE	0013 RUE VICTOR FOURCAULT 52 000 CHAMMONT
						LEGOUSNE ROBERT BERNARD	0013 RUE VICTOR FOURCAULT 52 000 CHAMMONT
						DENIS ANTOINETTE PALLETTTE	0008 RUE PARIS PALE 52 800 VESIGNES-SUR-MARNE
						DENIS BERNADETTE GEOR	14 RUE DE LA GARENNE 52 240 AULDELONCOURT
						ALBERT BERNARD LOUIS	14 RUE DE LA GARENNE 52 240 AULDELONCOURT
						ALBERT BERNARD LOUIS	14 RUE DE LA GARENNE 52 240 AULDELONCOURT
						ALBERT BERNARD LOUIS	14 RUE DE LA GARENNE 52 240 AULDELONCOURT
						ALBERT BERNARD LOUIS	14 RUE DE LA GARENNE 52 240 AULDELONCOURT
						ALBERT BERNARD LOUIS	14 RUE DE LA GARENNE 52 240 AULDELONCOURT
						ALBERT BERNARD LOUIS	14 RUE DE LA GARENNE 52 240 AULDELONCOURT
Clermont	YH	5	9	9	100%	HAQUIN (née THIVET) MONIQUE JEANNE MARIE	BRUE DU HOUR 52 240 BREDVANNES-EN-BASSIGNY
						HAQUIN BERNARD LEON FERMAND	2 ROUTE DE CHATELON 52 120 CHATELON-VILLAIN
						BERNARD CHRISTOPHE	FEMME LES PUISETS 52 210 VILLERS-SUR-SUIZE
						BERNARD CHRISTELLE GENE	2 RUE JEAN XXIII 44 470 CARQUEFOU
						ASS FONCIERE DE RT DE LA COMMUNE	52 240 BREDVANNES-EN-BASSIGNY
						GARNIER FABRICE RENE EM	0000 RUE DU COTEAU FLEURI 521 40 VAL DE MEUSE
						GLUOT SIMONE DENISE M	0000 RUE DE LA GARENNE 52 240 AULDELONCOURT
						GARNIER FABRICE RENE EM	0000 RUE DU COTEAU FLEURI 521 40 VAL DE MEUSE
						GARNIER RENE EMILE PAUL	0000 RUE DE LA GARENNE 52 240 AULDELONCOURT
						GLUOT SIMONE DENISE M	0000 RUE DE LA GARENNE 52 240 AULDELONCOURT
Levécourt	ZE	22	26 293,16	31 164,83	88%	PROCLUREUR HUBERT	11 RUE DE L'EPICHE 52 150 LEVECOURT
	ZE	23	32	26 212,17	82%	PROCLUREUR HUBERT	11 RUE DE L'EPICHE 52 150 LEVECOURT

Zone de surstockage de Levécourt (52)

Commune	Indications cadastrales			Identité des propriétaires			
	N° section	N° parcelle	Surface (m²)	Emprise SUP	%	Nom	Adresse
Levécourt	ZE	24	37 510,52	262,11	70%	DUCKET EDITH	3 RUE DU CAMP 52 240 MAISONCELLES
						DUCKET XAVIER	3 RUE DU CAMP 52 240 MAISONCELLES
						LIGNIER (née DEMAR) MONIQUE	LES PEPIERES MAROTINE 7 RUE DE LA GARENNE 52 240 MAISONCELLES
						LANGRIS (née LIGNIER) ANNE	7 ALL. DE SULLY 52 240 MAISONCELLES
						MAUROT (née GUILLEMY) CHRISTELLE	0010 RUE LANGRIS 0000 IMPASSE DES PATOUILLET
						FABIE	52 310 BOLOGNE
						VACHEROT JOSETTE ZENONIE	0004 RUE SAINT MARTIN 52 240 MAISONCELLES
						MUNOZ (née GUILLEMY) CHRISTELLE	0006 IMPASSE DES PATOUILLET 52 310 BOLOGNE
						FABIE	52 310 BOLOGNE
						GUILLEMY MICHEL	0004 RUE SAINT MARTIN 52 240 MAISONCELLES
Levécourt	ZE	25	36 991,55	6 745,64	17%	VACHEROT JOSETTE ZENONIE	0006 IMPASSE DES PATOUILLET 52 310 BOLOGNE
						FABIE	52 310 BOLOGNE
						VACHEROT JOSETTE ZENONIE	0004 RUE SAINT MARTIN 52 240 MAISONCELLES
						MUNOZ (née GUILLEMY) CHRISTELLE	0006 IMPASSE DES PATOUILLET 52 310 BOLOGNE
						FABIE	52 310 BOLOGNE
						GUILLEMY MICHEL	0004 RUE SAINT MARTIN 52 240 MAISONCELLES
						VACHEROT JOSETTE ZENONIE	0006 IMPASSE DES PATOUILLET 52 310 BOLOGNE
						MUNOZ (née GUILLEMY) CHRISTELLE	0006 IMPASSE DES PATOUILLET 52 310 BOLOGNE
						FABIE	52 310 BOLOGNE
						GUILLEMY MICHEL	0004 RUE SAINT MARTIN 52 240 MAISONCELLES
Nombre total de parcelles			360	Surface SUP (m²)	3 342 820,76		

Zone de surstockage de Soulaucourt-sur-Mouzon (52 et 88)				Identité des propriétaires	
Commune	N° Section	N° Parcelle	Emprise SUP		Adresse
			Surface (m²)	Surface (m²) %	
Soulaucourt-sur-Mouzon	ZH	4	44 219,85	6 478,80 15%	024 RUE DU PACUIS 88 900 BEAUFREMONT
Soulaucourt-sur-Mouzon	ZH	5	9 466,54	4 276,45 45%	024 RUE DU PACUIS 88 900 BEAUFREMONT
Soulaucourt-sur-Mouzon	ZH	6	59 071,11	14 659,28 25%	52 150 SOULAUCCOURT-SUR-MOIZON 0005 RUE PRINCIPALE 52 150 SOULAUCCOURT-SUR-MOIZON
Soulaucourt-sur-Mouzon	ZH	7	21 513,39	21 513,39 100%	VOIEON 52 150 SOULAUCCOURT-SUR-MOIZON 0005 RUE PRINCIPALE
Soulaucourt-sur-Mouzon	ZH	8	12 324,85	8 840,50 72%	0003 RUE PRINCIPALE 52 150 SOULAUCCOURT-SUR-MOIZON
Soulaucourt-sur-Mouzon	ZH	9	98 314,88	28 397,67 29%	134 RUE DU PRIEURÉ 0003 RUE PRINCIPALE
Soulaucourt-sur-Mouzon	ZI	16	26 757,27	6 000,47 22%	MAROT FRANÇOISE 78 995 CARRIÈRES SOUS POISSY
Soulaucourt-sur-Mouzon	ZI	17	191 830,87	125 463,71 65%	0003 RUE DU HAUT DE LA CROIX 88 140 VIRECOURT
Soulaucourt-sur-Mouzon	ZI	18	20 057,75	20 057,75 100%	0003 RUE DU HAUT DE LA CROIX 88 140 VIRECOURT
Soulaucourt-sur-Mouzon	ZI	19	6 794,05	6 794,05 100%	0003 RUE DU HAUT DE LA CROIX 88 140 VIRECOURT
Soulaucourt-sur-Mouzon	ZI	20	5 284,86	5 284,86 100%	0003 RUE DU HAUT DE LA CROIX 88 140 VIRECOURT
Soulaucourt-sur-Mouzon	ZI	21	9 452,12	9 452,12 100%	0001 FERME DES MALEUX 52 150 SOULAUCCOURT-SUR-MOIZON
Soulaucourt-sur-Mouzon	ZI	22	638,17	638,17 100%	0001 FERME DES MALEUX 52 150 SOULAUCCOURT-SUR-MOIZON
Soulaucourt-sur-Mouzon	ZI	23	1 670,92	1 670,92 100%	0001 FERME DES MALEUX 52 150 SOULAUCCOURT-SUR-MOIZON
Soulaucourt-sur-Mouzon	ZI	24	1 989,48	1 989,48 100%	0008 PLACE DE LA CROIX BLANCHE 88 300 VIRECOURT
Soulaucourt-sur-Mouzon	ZI	25	1 412,92	1 412,92 100%	0008 PLACE DE LA CROIX BLANCHE 88 300 VIRECOURT
Soulaucourt-sur-Mouzon	ZI	26	4 931,11	4 931,11 100%	0008 PLACE DE LA CROIX BLANCHE 88 300 VIRECOURT
Soulaucourt-sur-Mouzon	ZI	27	40 486,19	40 486,19 100%	0008 PLACE DE LA CROIX BLANCHE 88 300 VIRECOURT
Soulaucourt-sur-Mouzon	ZI	28	100,65	100,65 100%	0008 PLACE DE LA CROIX BLANCHE 88 300 VIRECOURT
Soulaucourt-sur-Mouzon	ZI	29	2 750,96	2 750,96 100%	0008 PLACE DE LA CROIX BLANCHE 88 300 VIRECOURT
Soulaucourt-sur-Mouzon	ZI	30	2 539,13	2 539,13 100%	0008 PLACE DE LA CROIX BLANCHE 88 300 VIRECOURT

Zone de surstockage de Soulaucourt-sur-Mouzon (52 et 88)				Identité des propriétaires	
Commune	N° Section	N° Parcelle	Emprise SUP		Adresse
			Surface (m²)	Surface (m²) %	
Soulaucourt-sur-Mouzon	ZI	11	1 055,07	1 055,07 100%	8 RUE DE LA LIBÉRATION 52 150 SOULAUCCOURT-SUR-MOIZON
Soulaucourt-sur-Mouzon	ZI	12	72 699,67	72 699,67 100%	THIROLE MAURINE 0004 RD BAROTTE
Soulaucourt-sur-Mouzon	ZI	13	38 510,21	38 510,21 100%	0004 RD BAROTTE 52 150 SOULAUCCOURT-SUR-MOIZON
Soulaucourt-sur-Mouzon	ZI	14	58 631,21	51 336,72 88%	0004 RD BAROTTE 52 150 SOULAUCCOURT-SUR-MOIZON
Soulaucourt-sur-Mouzon	ZI	15	5 726,88	2 305,45 40%	0024 RUE PRINCIPALE 52 150 SOULAUCCOURT-SUR-MOIZON
Soulaucourt-sur-Mouzon	ZI	16	5 751,35	1 443,25 25%	0001 FERME DES MALEUX 52 150 SOULAUCCOURT-SUR-MOIZON
Soulaucourt-sur-Mouzon	ZI	17	4 992,58	192,38 4%	0001 FERME DES MALEUX 52 150 SOULAUCCOURT-SUR-MOIZON
Soulaucourt-sur-Mouzon	ZI	18	9 990,98	52 300 5%	0008 PLACE DE LA CROIX BLANCHE 88 300 VIRECOURT
Soulaucourt-sur-Mouzon	ZI	19	36 074,56	2 216,22 6%	0008 PLACE DE LA CROIX BLANCHE 88 300 VIRECOURT
Virecourt	ZI	1	275 527,00	8 541,54 3%	1 GRANDE RUE 52 400 VIRECOURT
Virecourt	ZI	2	108 880,65	39 465,65 36%	0001 FERME DES MALEUX 52 150 SOULAUCCOURT-SUR-MOIZON
Virecourt	ZI	3	911,79	877,63 96%	0001 FERME DES MALEUX 52 150 SOULAUCCOURT-SUR-MOIZON
Virecourt	ZI	4	26 238,46	26 238,46 100%	0008 PLACE DE LA CROIX BLANCHE 88 300 VIRECOURT
Virecourt	ZI	5	14 475,04	14 475,04 100%	0008 PLACE DE LA CROIX BLANCHE 88 300 VIRECOURT
Virecourt	ZI	6	10 511,18	3 885,12 37%	0001 FERME DES MALEUX 52 150 SOULAUCCOURT-SUR-MOIZON
Virecourt	ZI	7	54 477,31	13 065,09 24%	0001 FERME DES MALEUX 52 150 SOULAUCCOURT-SUR-MOIZON
Virecourt	ZI	8	23 361,07	10 892,89 47%	0008 PLACE DE LA CROIX BLANCHE 88 300 VIRECOURT
Virecourt	ZI	9	2 366,87	2 366,87 100%	0008 PLACE DE LA CROIX BLANCHE 88 300 VIRECOURT
Virecourt	ZI	10	42 346,61	28 769,90 68%	0008 PLACE DE LA CROIX BLANCHE 88 300 VIRECOURT
Virecourt	ZI	11	32 199,01	32 199,01 100%	0008 PLACE DE LA CROIX BLANCHE 88 300 VIRECOURT
Virecourt	ZI	12	45 823,52	45 823,52 100%	0008 PLACE DE LA CROIX BLANCHE 88 300 VIRECOURT
Virecourt	ZI	13	34 912,88	34 912,88 100%	0008 PLACE DE LA CROIX BLANCHE 88 300 VIRECOURT
Virecourt	ZI	14	887,03	887,03 100%	0008 PLACE DE LA CROIX BLANCHE 88 300 VIRECOURT
Virecourt	ZI	15	4 682,74	4 682,74 100%	0008 PLACE DE LA CROIX BLANCHE 88 300 VIRECOURT
Virecourt	ZI	16	48 648,81	48 648,81 100%	0008 PLACE DE LA CROIX BLANCHE 88 300 VIRECOURT
Virecourt	ZI	17	38 240,47	38 240,47 100%	0008 PLACE DE LA CROIX BLANCHE 88 300 VIRECOURT
Virecourt	ZI	18	1 211,92	1 211,92 100%	0008 PLACE DE LA CROIX BLANCHE 88 300 VIRECOURT

Zone de surstockage de Soulaucourt-sur-Mouzon (52 et 88)

Commune	Indications cadastrales			Emprise SUP		Identité des propriétaires	
	N° Section	N° Parcelle	Surface (m²)	Surface (m²)	%	Nom	Adresse
Vrécourt		39	48 833,03	48 833,03	100%	GEORGE PHILIPPE DANIEL	0073 RUE DU BAC 52 600 ASNIERES
		40	22 401,38	22 462,38	100%	GEORGE BERTRAND PIERRE	LOT LES VIGNES 0007 RUE IRMA BRUNET FAURE 31 170 TOURNEFEUILLE
		41	39 521,84	39 521,84	100%	ROUYER DENIS	59 RUE DE JUBARU 88 140 VRECOURT
		42	1 066,18	1 066,18	100%	RETOURNARD MICHELE ASSOC FONCIERE DE LA DE COMMUNE DE VRECOURT	10 ROUTE DE LA GRANDE CATHERINE MAIRIE 88 440 CLAUDON
		43	285,72	285,72	100%	COMMUNE DE VRECOURT	MAIRIE 88 140 VRECOURT
		44	34 186,94	19 468,50	57%	COMMUNE DE VRECOURT	MAIRIE 88 140 VRECOURT
		45	527,55	527,55	100%	ASSOC FONCIERE DE LA DE COMMUNE DE VRECOURT	MAIRIE 88 140 VRECOURT
		46	10 338,3%	10 338,7%	100%	COMMUNE DE VRECOURT	MAIRIE 88 140 VRECOURT
Nombre total de parcelles				56	Surface SUP (m²)	981 (encl 2)	

Coupure sèche à Harchéchamp (88)

Commune	Indications cadastrales			Emprise SUP		Identité des propriétaires	
	N° Section	N° Parcelle	Surface (m²)	Surface (m²)	%	Nom	Adresse
Barville	ZA	24	40 679	1 788	4%	GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE	RUE DE LA BANVOYE 88 630 PLUNEROT
		25	21 530	2 446	11%	GAILAND CECILIA	VOIE DE COUSSEY 88 300 NEUFCHATEAU
Barville	ZA	28	10 095	6 771	67%	DURAND CATHERINE	7 RUE DU SOUTRE 88 170 VRECOURT
Barville	ZA	29	2 535	176	7%	ASSOCIATION FONCIERE DE LA COMMUNE D'HARCHÉCHAMP	88 300 HARCHÉCHAMP
Barville	ZA	30	48 841	12 020	25%	CAJIN GILBERT PAUL	RUE DES VIGNES 88 300 HARCHÉCHAMP
Barville	ZA	55	23 239	3 082	13%	GRAVIER FRANCOIS JULES	ALLÉE DE LA QUARELLE 88 390 LES FORGES RUE DES VIGNES
Barville	ZA	64	51 068	9 073	18%	CAJIN GILBERT PAUL	88 300 HARCHÉCHAMP
Nombre total de parcelles				7	Surface SUP (m²)	35 356	

Coupure sèche à Moncel-sur-Vair (88)

Commune	Indications cadastrales			Emprise SUP		Identité des propriétaires	
	N° Section	N° Parcelle	Surface (m²)	Surface (m²)	%	Nom	Adresse
Moncel-sur-Vair	ZC	1	20 582	8 446	41%	THOMAS BERNADETTE	7 RUE DEL ANCIENNE MAIRIE 88 630 MONCEL-SUR-VAIR
							PRUNNOT NADINE
Moncel-sur-Vair	ZC	2	37 551	4 507	12%	MOUGIN ELIANE	10 RUE DU MOULIN 88 360 MONCEL-SUR-VAIR
							KOULIANSKI MICHELE
Moncel-sur-Vair	ZC	3	15 412	3 956	26%	COMMUNE DE MONCEL SUR VAIR	17 RUE DU MOULIN 88 630 MONCEL-SUR-VAIR
							CLAUDOT DANIELE
Moncel-sur-Vair	ZC	4	96 936	2 427	3%	BEGIN BRIGITTE	8 RUE DETALOY 88 630 MONCEL-SUR-VAIR
							4 LA FORGE
Nombre total de parcelles				4	Surface SUP (m²)	19 316	

Coupure sèche à Neufchâteau (88)

Commune	Indications cadastrales			Emprise SUP		Identité des propriétaires	
	N° Section	N° Parcelle	Surface (m²)	Surface (m²)	%	Nom	Adresse
Neufchâteau	AK	18	28 589,77	2 430,00	8%	COMMUNE DE NEUFCHATEAU	28 RUE SAINT JEAN 88 300 NEUFCHATEAU
Nombre total de parcelles				1	Surface SUP (m²)	2 430	

Coupure sèche à Pompièrre (88)

Commune	Indications cadastrales			Emprise SUP		Identité des propriétaires		
	N° Section	N° Parcelle	Surface (m²)	Surface (m²)	%	Nom	Adresse	
Pompièrre	ZA	106	18 593	7 289	39%	EARL DU PETIT POINT	CHEZ M BRISSE PHILIPPE 44 RUE CHEVALIER DE LA BARRE 88 300 POMPIERRE	
		76	167	38	23%	AGNUS FREDERIC BERTIN	17 RUE DU MENIL 88 140 VRECOURT	
Pompièrre	ZB	68	272	181	67%	RENAUD CLAUDE	42 RUE CHEVALIER DE LA BARRE 88 300 POMPIERRE	
Pompièrre	ZB	70	441	300	75%	BRISSE PHILIPPE	44 RUE CHEVALIER DE LA BARRE 88 300 POMPIERRE	
Pompièrre	ZB	71	651	400	63%	GILLE BARRICAUD	69 RUE CHEVALIER DE LA BARRE 88 300 POMPIERRE	
Pompièrre	ZB	72	461	304	66%	BLIN MONIQUE	44 RUE CHEVALIER DE LA BARRE 88 300 POMPIERRE	
							BRISSE PHILIPPE	8 CHEMIN DE LA CORVEE 88 300 POMPIERRE
Pompièrre	ZB	71	857	656	77%	BLIN MONIQUE	8 CHEMIN DE LA CORVEE 88 300 POMPIERRE	
Pompièrre	ZB						PAR ME SZABLA	4 RUE DU COLONEL RENARD 88 300 NEUFCHATEAU
							PT ALICE	SERVICE PROTECTION JURIDIQUE CHE DE RAVENEL
Pompièrre	ZB	74	938	726	77%	SCHMITT SUZANNE	BP 159 88 507 MIRECOURT CEDEX	
							REGNAUD LEON	54 RUE CHEVALIER DE LA BARRE 88 300 POMPIERRE
Pompièrre	ZB	75	189	142	75%	VOILLARD CLAUDE	159 AV PIERRE BROSSETTE 92 120 MONTROUGE	
Pompièrre	ZB	76	330	240	75%	FRANCOIS PATRICK	1 RUE DU BREUIL 88 300 POMPIERRE	
Pompièrre	ZB						MAIRE NERVE	3 RUE DU BREUIL 88 300 POMPIERRE
							THOUILLOT MARIE-HELENE	27 RUE DE CORBEIN 52 000 CHALMONT
Pompièrre	ZB	77	710	492	69%	MAIRE FRANCIS	62 RUE CHEVALIER DE LA BARRE 88 300 POMPIERRE	
							MANGIN DENIS HUBERT	32 RUE VEDRINE 01 500 SAINT-MAURICE-DE-REMONS
Pompièrre	ZB	78	664	546	82%	RENAUD JOCELYNE	3 RUE DU BREUIL 88 300 POMPIERRE	
Pompièrre	ZB	79	1 349	1 113	83%	THOUILLOT LEONE	88 300 POMPIERRE	
Pompièrre	ZB						THOUILLOT JEAN CLAUDE	3 RUE DU BREUIL 88 300 POMPIERRE
							THOUILLOT DANIEL	43 BIS RUE CHEVALIER DE LA BARRE 88 300 POMPIERRE
Pompièrre	ZB					THOUILLOT FRANCOISE	52 RUE LOUIS MADELIN 88 300 NEUFCHATEAU	
Pompièrre	ZB	81	743	472	65%	THIERY OLIVIER SERGE	70 RUE CHEVALIER DE LA BARRE 88 300 POMPIERRE	
Pompièrre	ZB	82	1 406	558	40%	DEVILLARD GERARD MARIE CA	5 RUE PRESIDENT KENNEDY 88 300 POMPIERRE	
Pompièrre	ZK	133	15 042	7 441	49%	BRISSE PHILIPPE	44 RUE CHEVALIER DE LA BARRE 88 300 POMPIERRE	
Pompièrre	ZK	134	66 041	3 250	5%	GROS JEANINE	CHEZ MME SUTTER SYLVIE 2 IMPASSE GREMANT 52 600 CHALINDREY	
Nombre total de parcelles				18	Surface SUP (m²)	25 107		

Pièce N : Dossier pour l'institution de servitudes d'utilité publique

Coupure sèche à Rebeuville (88)

Commune	Indications cadastrales		Emprise SUP		Identité des propriétaires	
	N° Section	N° Parcelle	Surface (m²)	Surface (m²)	Nom	Adresse
Rebeuville	ZH	9	10,109	118	1%	RICHARDOT PHILIPPE 88 300 REBEUVILLE
Nombre total de parcelles			1 Surface SUP (m²)		118	

Coupure sèche à Vrécourt (88)

Commune	Indications cadastrales		Emprise SUP		Identité des propriétaires	
	N° Section	N° Parcelle	Surface (m²)	Surface (m²)	Nom	Adresse
Vrécourt	ZV	50	34,232	7,021	21%	MAROT Christian 5 Rue du Haut de la Croix - VRECCOURT
Vrécourt	ZW	1	942	182	19%	Assoc. Fondère de VRECCOURT Mairie - VRECCOURT
Vrécourt	ZW	2	16,168	3,187	20%	Indiv. VAN KEER Johan Guj JEFER VAN KE Mairie - VRECCOURT
Vrécourt	ZW	3	1,140	709	62%	Commune de VRECCOURT Bureau de Bienfaisance - Mairie - VRE
Vrécourt	ZW	12	12,190	6,368	52%	Commune de VRECCOURT Mairie - VRECCOURT
Vrécourt	ZW	172	1,097	9	0,8%	VALLON Jean-Claude 8 Rue des Fourneaux
Vrécourt	ZW	176	8,128	5,855	72%	Commune de VRECCOURT Mairie - VRECCOURT
Nombre total de parcelles			7 Surface SUP (m²)		28 391	

Annexe 3 - Délimitation du périmètre de servitudes

